

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL
8 DÉCEMBRE 2020

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers	4
Désignation du secrétaire de séance	4
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	4
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2020	6
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	7
III. FINANCES	
1. Décision modificative n° 2 du budget annexe Nauticaa	7
2. Décision modificative n° 2 du budget principal	8
3. Budget principal - Créances éteintes.....	9
4. Budget principal - Subvention d'équilibre 2020 versée au budget annexe Locations de salles	9
5. Budget principal - Subvention d'équilibre 2020 versée au budget annexe Halle couverte.....	10
6. Budget principal - Subvention exceptionnelle 2020 versée au budget annexe Lotissement La Sablière	11
7. Budget principal - Subvention d'équilibre 2020 versée au budget annexe Nauticaa	12
8. Subvention exceptionnelle 2020 versée au budget annexe Lotissement Grand Siècle.....	13
9. Budget principal - Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2021	13
10. Budget annexe Nauticaa - Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.....	13
11. Budget annexe Halle couverte - Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.....	13
12. Budget annexe Locations de salles - Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.....	13
13. Centre communal d'action sociale - Demande de subvention pour l'année 2021	14
14. Territoires 62 – Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (prêt de 1 200 000 € auprès de la Banque postale) pour le financement de l'opération : aménagement du secteur de La Belle Femme à Liévin dans le cadre d'une concession d'aménagement	14
IV. MARCHÉS PUBLICS	
15. Avenant n° 1 au marché n° 17A021 pour la maintenance des équipements bureautiques copieurs multifonctions et imprimantes	16
16. Constitution d'un groupement de commandes de location et maintenance de photocopieurs multifonctions et imprimantes	16
17. Marché de location et maintenance de photocopieurs multifonctions et imprimantes	16
V. AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER	
18. Liévin – Aménagement du secteur dit de La Belle Femme – Approbation du CRAC 31.12.2019.....	17
19. Liévin- Concession publique d'aménagement de La Belle Femme – Avenant n° 3	19
20. Liévin - Appel à projet « Modernisation de l'offre de services aux habitants des quartiers prioritaires et quartiers de veille active » 2020 : opération de rénovation de l'école Jacques Brel - Accord de subvention du Conseil départemental du Pas-de-Calais.....	19
21. Liévin - Place Mendès France - Chevalement du Puis 1 bis – Convention de mise à disposition par la Commune à l'Association Flandres Artois secours technique (AFASST).....	20
22. Liévin – Quartier Jaurès – Cession par la Commune d'un ensemble immobilier non bâti au groupement KIC/Eiffage	21
23. Liévin - Centre de tir rue de la Bruyère - Implantation d'un relais de téléphonie mobile	22
VI. ÉNERGIE	

24.	Délégation de service public relative à la production, au transport et à la distribution d'énergie calorifique sur le réseau de chaleur urbain de la ville de Liévin - Compte rendu technique et financier de l'exercice 2019	23
25.	Ecomobilité - Aide financière pour l'acquisition de vélo à assistance électrique et de trottinette électrique.....	25
VII.	CULTURE	
26.	Remboursement des frais engagés – Festival Liévin Métal Fest 13 et 14 mars 2020.....	28
VIII.	SCOLAIRE	
27.	Classes de découvertes 2021 - Participation des familles.....	28
28.	Restauration scolaire - Conventions	29
IX.	SPORTS	
29.	Centre Nauticaa - Rapport d'activité 2019	29
X.	COHÉSION SOCIALE	
30.	Adhésion à l'association Recherche et Action Sociales	30
31.	Budget annexe Halle couverte - Modification de l'affectation des résultats 2019 sur le budget annexe primitif 2020 de la Halle couverte	30
32.	Avenant aux conventions sur l'abattement de la TFPB avec les bailleurs pour la période 2021-2022	32
33.	Politique de la Ville – Programme d'actions 2021	32
XI.	PERSONNEL	
34.	Plan d'actions 2021-2023 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	33
35.	Organisation du temps de travail	34
36.	Majoration de l'indemnité horaire pour travail intensif de nuit	37
XII.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
37.	Dérogation au repos dominical - Avis du Conseil municipal.....	38
38.	Locations de salles – Demandes de remboursements.....	39
39.	Création des emplois temporaires des agents recenseurs, de coordinateur et de contrôleur pour le déroulement des opérations de recensement	39
40.	Révision du tarif des concessions, des divers droits et redevances des cimetières et site cinéraire	39
41.	Règlement des cimetières	40
42.	Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France relatif à la gestion de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin sur les exercices 2015 et suivants	40
XIII.	SUBVENTIONS	
43.	Demandes de subventions 2020/2021	40

(La séance est ouverte à 18 heures.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous propose de démarrer cette réunion du Conseil municipal en date du 8 décembre 2020.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Je vais demander à Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services, de bien vouloir faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur KUZNIAK.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je vais demander à Monsieur Julien NOISETTE, le benjamin de cette assemblée, de bien vouloir rejoindre son poste de secrétaire de séance.

Je remercie Julien NOISETTE d'accepter cette mission.

Je vous donne quelques informations, mes chers collègues.

Nous y sommes, Monsieur MOMPEU. En date du 26 octobre 2020, j'ai bien reçu votre courrier portant constitution d'un groupe Rassemblement national au sein de ce Conseil municipal, signé par vous-même et par les deux autres membres de ce groupe, Madame Christelle DELAPORTE et Monsieur Frédéric LAMOTTE. Nous pouvons donc désormais, Monsieur MOMPEU, enregistrer officiellement la constitution de ce groupe Rassemblement national au sein de ce Conseil municipal.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vais également vous donner quelques informations sur le personnel communal.

Je vous annonce la naissance de :

- Nathan, le 7 octobre dernier, qui est le fils de David HURTEVENT du service informatique,
- Charline, le 7 novembre, qui est la fille de Rémy BRAND qui est au service des bâtiments communaux,
- Margaux, le 8 novembre, qui est la fille de Mathieu MORCHIPONT qui est au service communication.

Il n'y a pas eu de mariage, ni de PACS.

Malheureusement, nous avons eu à enregistrer le décès d'un ancien membre des services municipaux, il était retraité du CTM, du centre technique municipal, qu'on appelait à l'époque le service technique municipal. Jacques LECOINTE s'est éteint à 85 ans.

Nous avons eu plusieurs recrutements.

Je signale que le recrutement dans les polices municipales est un véritable problème. De plus en plus de polices municipales se créent, il y a donc de plus en plus de besoins et, malheureusement, la formation des policiers municipaux – vous savez en effet que, lorsqu'on n'a pas passé cette formation de six mois, on ne peut pas être policier municipal – ne va pas aussi vite que les besoins. Il y a forcément une forme de surenchère qui se fait entre les collectivités territoriales. Je peux vous assurer que la cellule de recrutements de la Ville de Liévin s'agissant des policiers municipaux est toujours en mouvement car il y a en permanence des départs et des arrivées.

Là, nous en avons deux :

- Benoît VERCRUYSSSE, recruté le 1^{er} octobre,

- Anthony CLASSE le 21 octobre.

Par ailleurs, nous avons eu d'autres recrutements :

- Au service cadre de vie, Sylvie DESCAMPS, la responsable de la cellule cadre de vie. Elle a pris la place d'Anne-Sophie LEFEBVRE qui a été promue sur une direction de pôle. Elle nous vient de Bruay-la-Buissière, elle est tout à fait remarquable. Je vous encourage à prendre contact avec elle car c'est en particulier elle qui est en contact avec la population lorsqu'il y a des revendications de tous ordres : des problèmes avec des bailleurs, des problèmes de manque d'entretien ici ou là, de routes un peu dégradées, d'éclairages qui ne fonctionnent pas. C'est le premier contact entre la population et nous-mêmes, avec les services municipaux. N'hésitez pas à faire sa connaissance car vous pourriez avoir besoin à la suite d'expressions que vous pourriez avoir ici ou là de la part de Liéviennes et de Liéviennes de lui remettre le dossier pour qu'elle puisse s'en occuper. N'hésitez jamais à lui donner l'information, elle se chargera de cela.
- Le 19 octobre, Arnaud POINLOUP a été recruté aux parcs et jardins.
- Chloé FONTAINE, assistante de gestion immobilière et foncière, a été recrutée le 16 novembre.
- Etienne KALETA, chargé ingénierie bâtiments, a été recruté le 16 novembre. Je suis très heureux que ce garçon arrive, car, également dans le secteur des bâtiments, il y avait des déficits de personnel, ce qui explique d'ailleurs certains retards sur l'évolution de certains dossiers. Enfin, on a recruté un chargé d'ingénierie bâtiments tout à fait remarquable. Il nous vient du Conseil départemental. Il est à la fois jeune et déjà expérimenté. Cela va faire du bien.
- Julie DEKEIREL a été recrutée le 2 novembre dernier, en tant qu'aide-auxiliaire petite enfance à la crèche Simone de Beauvoir.

Nous avons deux retraités :

- Jean-François CABOCHE, qui était infographiste. C'est lui qui, en particulier, mettait en maquette le Liévin. Il a été remplacé par une jeune fille qui s'appelle Sarah POHIER ; vous verrez qu'elle a déjà maqueté le nouveau Liévin. Jean-François CABOCHE est donc parti, c'était un garçon tout à fait sympathique, dévoué et tout acquis à la mission qui était la sienne.
- Philippe MATTON, que vous avez tous connu car beaucoup de vos enfants sont allés à l'école de musique. C'est lui qui faisait chanter, qui enseignait aux tout-petits la musique et le chant. Philippe MATTON, lui aussi très connu de la population liévine, quitte donc le conservatoire municipal de musique.

Mes chers collègues, je vais vous demander de bien vouloir vous lever.

Mes chers collègues, le 2 novembre, à Authon, Valérie Giscard d'Estaing, Président de la République, communément appelé Giscard, nous a quittés des suites d'un problème pulmonaire et du Covid-19. Il était à 94 ans le Président de la République française ayant vécu le plus longtemps.

Inspecteur des finances, il est élu Député du Puy-de-Dôme à partir de 1956. Sous la présidence du Général de Gaulle, il est secrétaire d'État aux finances, puis ministre des Finances et des Affaires économiques. Après son éviction du gouvernement, il exprime ses réserves envers le pouvoir gaulliste, en particulier lors du référendum de 1969 pour lequel il appelle à voter « non », contribuant ainsi au départ du Général de Gaulle.

Durant la présidence de Georges Pompidou de 1969 à 1974, il occupe à nouveau la fonction de ministre de l'Économie et des Finances et il préside en parallèle les Républicains indépendants qui constituent la deuxième composante de la majorité de droite.

Se présentant à l'élection présidentielle de 1974, il élimine au premier tour le Gaulliste Jacques Chaban Delmas et l'emporte au second tour face au candidat de l'Union de la gauche François Mitterrand. On se rappelle du débat télévisé de 1974 où il avait sorti cette phrase « Monsieur Mitterrand, vous n'avez pas le monopole du cœur ». À 48 ans, il devient donc le plus jeune Président de la République depuis 1895.

Prônant une société libérale avancée, il fait voter l'abaissement de la majorité civile, la dépenalisation de l'interruption volontaire de grossesse, le divorce par consentement mutuel, l'élargissement du droit de saisine du conseil constitutionnel et la fin de la tutelle de la télévision publique. Sa politique étrangère est marquée par le renforcement de la construction européenne ainsi que par l'implication militaire de la France

dans la bataille de Kolwezi et dans l'opération Caban en Centrafrique, renversant l'empereur Bokassa, qui sera par la suite à l'origine de l'« affaire des diamants ».

Tout en développant le projet de train à grande vitesse (TGV), en relançant l'industrie nucléaire, il est confronté à des difficultés économiques, les Trente Glorieuses touchant à leur fin. En 1976, après la démission de Jacques Chirac, il nomme à la fonction de Premier ministre l'économiste Raymond Barre qui mène une politique de rigueur jusqu'à la fin de son septennat. En particulier en matière d'immigration, il se montre conservateur, créant un contraste avec son image de libéral dans d'autres domaines.

Bien que sa majorité de droite ait remporté les élections législatives de 1978 et qu'il ait été donné longtemps réélu pour un second mandat, il est battu par François Mitterrand à l'élection présidentielle de 1981, notamment en raison des réticences du RPR et de Jacques Chirac à le soutenir.

Par la suite, il est réélu à l'Assemblée nationale et devient Président du conseil régional d'Auvergne. Elu à la présidence de l'Union pour la démocratie française (UDF), dont il est le fondateur, il est l'un des principaux dirigeants de l'opposition au pouvoir socialiste.

Fervent partisan de la construction européenne et président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, il se retire en 2004 de la vie politique pour siéger au Conseil constitutionnel dont il est membre de droit et à vie en tant qu'ancien Président de la République.

Auteur de plusieurs essais et romans, il est élu en 2003 à l'Académie française.

Mes chers collègues, demain, les drapeaux liévinos français à Liévin seront mis en berne comme partout en France et je vous demande à cet instant de respecter une minute de silence en hommage à ce grand personnage de la Ve République puisqu'il a exercé la fonction suprême de Président de la République.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous allons démarrer ce Conseil municipal et l'ordre du jour.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2020

M. LE MAIRE.- Y a-t-il, mes chers collègues, des observations sur ce compte rendu ?

Madame DELAPORTE.

Mme DELAPORTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En sommaire page 2 de l'approbation du Conseil municipal du 13 octobre 2020, une erreur s'est glissée dans le numéro de chapitre. Effectivement, nous y trouvons deux chapitres IV, « Sécurité publique – Police municipale » et « Finances » qui devrait se trouver en chapitre V.

De plus, concernant le chapitre VII, en page 36 de l'approbation de ce jour et en page 307 du Conseil municipal du 13 octobre 2020, vous nous demandez d'approuver le compte rendu annuel d'activités du 31.12.2019 concernant l'aménagement du secteur dit de la Tranchée de Calonne. Nous avons voté contre cette approbation. Or, en page 36, nous pouvons lire que « le groupe Liévin de demain vote contre, soit trois abstentions » et « la délibération est adoptée par 36 voix pour, trois abstentions », à la place de 36 voix pour et trois voix contre.

Nous demandons donc un rectificatif de cette délibération.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison, Madame DELAPORTE. Je vous remercie de votre vigilance sur la lecture de ce compte rendu.

Cela peut malheureusement arriver. Ce sera bien évidemment corrigé. Monsieur KUZNIAK l'a noté.

Y a-t-il d'autres observations sur ce compte rendu ? *(Aucune autre).*

Est-il approuvé ?

(Après rectification, le compte rendu du Conseil municipal du 13 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.)

Je vous remercie.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Il est donc approuvé. Je vous en remercie.

(Le compte rendu est adopté à l'unanimité.)

Nous allons passer aux finances.

Monsieur JACKOWSKI va nous présenter la décision modificative n° 2 du budget annexe Nauticaa.

III. FINANCES

1. Décision modificative n° 2 du budget annexe Nauticaa

M. JACKOWSKI.- Monsieur le Maire, il s'agit d'une indemnité compensatoire de 52 781,07 € au titre de l'année 2019.

Cette compensation correspond à la différence entre le taux d'évolution des tarifs proposés par Equalia et le taux d'évolution des tarifs en vigueur. La collectivité n'a pas souhaité pratiquer d'indexation sur les tarifs. Cette somme sera versée en recettes de fonctionnement du budget annexe Nauticaa au chapitre 75 « autres produits de gestion courante ».

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Y a-t-il des observations ?

Madame DELAPORTE.

Mme DELAPORTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes ici devant la seconde décision modificative du budget annexe Nauticaa. Il nous semble que la piscine Nauticaa devient un gouffre paradoxal et sans fin pour notre commune.

Une inscription conforme au contrat de cession voté ne nous permet malheureusement pas d'être contre cette décision. C'est pour ce motif que nous nous abstenons sur ce vote.

M. LE MAIRE.- Vous avez tort, Madame DELAPORTE. Je vais vous expliquer pourquoi et vous avez le droit de revenir sur votre vote.

Cette délibération permet aux Liévénoises et aux Liévinois de continuer d'aller à la piscine au même tarif. Vous savez qu'il y a une évolution du coût de la vie et que, forcément, la société qui exploite Nauticaa applique de fait l'évolution de ce coût de la vie. Or, nous avons fait le choix politique – c'est un choix politique hautement symbolique et important – de faire en sorte que les tarifs d'accès à la piscine n'évoluent pas. C'est pourquoi cette délibération est importante. Si vous ne la votez pas, ces 52 781 € devront automatiquement être reportés sur l'utilisateur. Je ne peux donc que vous inciter à revenir sur votre décision parce que ce seraient les Liévénoises et les Liévinois qui supporteraient l'évolution de ce coût de la vie. C'est donc une sage décision qu'a prise le précédent Conseil municipal lorsque nous avons signé cette DSP d'affirmer haut et fort que, quoi qu'il arrive, le coût du ticket de piscine resterait le même.

Je rappelle d'ailleurs que, sur la piscine de Liévin, je vous renverrai à une étude faite par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin lorsqu'il a fallu sur l'ensemble du territoire identifier s'il y avait des carences, des manques et voir également sur les piscines déjà existantes ce qu'il convenait de faire. Je pourrai vous donner cette étude sans aucun problème, je pense qu'elle pourrait vous intéresser ; vous vous apercevrez

que la piscine de Liévin est, parmi toutes les collectivités de cette communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la moins chère pour la collectivité grâce à sa fréquentation. Malheureusement, en ce moment, Covid et crise sanitaire obligent, c'est difficile, mais c'est difficile pour toutes les piscines. Je ne vous parlerai pas du casse-tête qu'a le maire de Boulogne sur sa piscine où il y a également une patinoire, mais c'est ainsi, c'est la crise sanitaire. D'ailleurs, Monsieur KUZNIAK, il ne faudra pas oublier de mettre dans l'inventaire de tout ce qui doit nous être compensé par l'État les dépenses supplémentaires que nous a occasionnée l'exploitation de la piscine pendant cette période de crise sanitaire.

Madame DELAPORTE, je vous le dis, ce serait une erreur que de voter contre cette délibération, mais vous faites ce que vous voulez.

Mme DELAPORTE.- Cela ne concerne pas simplement cette proposition. Cela concerne toutes les propositions de Nauticaa.

M. LE MAIRE.- OK. C'est votre choix, il est respectable.

Je vais mettre au vote cette délibération.

Qui est contre ? *(Personne).*

Qui s'abstient ? *(Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).*

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire, soit 35 voix pour).*

(La délibération 1 est adoptée par 35 voix pour, trois abstentions.)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, pour la délibération suivante.

2. Décision modificative n° 2 du budget principal

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, Henri vient d'expliquer en quoi cela consiste. Seulement, pour financer ces dépenses en direction de Nauticaa et des lotissements Grand Siècle et La Sablière, il convient de modifier le budget général de la commune : les 52 781 € pour Nauticaa qui proviennent des crédits inscrits au crédit « autres charges de fonctionnement courant » et la modification à intervenir pour la prise en charge du déficit des budgets annexes qui provient d'une diminution de 730 000 € du chapitre 67 à savoir « subvention aux personnes de droit privé ».

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

C'est vraiment une petite décision modificative.

Y a-t-il des observations là-dessus ? Il n'y en a pas.

Je la mets au vote.

Qui est contre ? *(Personne).*

Qui s'abstient ? *(Personne).*

(La délibération 2 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

J'ai oublié de vous préciser, mes chers collègues, que, étant toujours dans la gestion de cette crise sanitaire, ce Conseil municipal se tient à huis clos et doit encore se tenir dans cette salle François Mitterrand. J'espère que, très rapidement, nous pourrons regagner nos lieux habituels et que le public pourra assister à ce Conseil ; même s'il est peu nombreux, il y en avait.

Je vous signale également que ce Conseil municipal n'est pas le plus passionnant de l'année. Il s'agit essentiellement de délibérations techniques mais qui sont pour autant indispensables et nécessaires au

fonctionnement du Conseil municipal et de cette ville. Il faut y passer. Je dois avouer que c'est sans doute l'un des conseils municipaux les moins séduisants.

Je vous indique d'ailleurs que, vraisemblablement, mais cela reste à confirmer – tout cela va dépendre de l'énergie dépensée par Jean-Luc DEPREZ qui a une très lourde responsabilité dans ce domaine –, nous aurons un Conseil municipal exceptionnel mi-janvier pour délibérer sur le choix du cabinet d'architecte pour notre futur centre nautique. Ce choix relève de la commission d'appel d'offres ; le Conseil municipal aura à l'entériner, mais il ne fait qu'entériner un choix qui est dévolu à la commission d'appel d'offres. Nous aurons donc la présence de ce cabinet qui viendra vous présenter son esquisse, l'ambition qu'il donne à ce projet. Là, Monsieur Jean-Luc DEPREZ est en plein travail avec toutes les équipes.

Monsieur DEPREZ, nous comptons sur vous.

Madame LEROY, pour la délibération suivante.

3. Budget principal - Créances éteintes

Mme LEROY.- Comme le précise la pièce jointe, ces créances correspondent à des impayés cantine et garderie périscolaire de 2017, 2018 et 2019. Des poursuites ont été engagées à l'encontre de ces familles par la perception, mais les dettes n'ont pu être récupérées.

Ces créances éteintes font donc suite à des décisions de justice définitives qui s'imposent à la collectivité et sont présentées par le comptable public pour un montant de 425,40 €, soit 257,00 € pour la cantine et 168,40 € pour la garderie périscolaire. Ces créances étalées sur trois ans restent très correctes.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEROY.

Ce n'est donc pas une admission en non-valeur où l'on peut poursuivre la mise en recouvrement. Là, on annule définitivement la dette du débiteur parce que, à un moment donné, on arrive au bout des poursuites et on y perd plus d'argent qu'on ne peut en récupérer. Il y a là une somme de 425,40 €.

Vous retrouvez ce type de délibération très régulièrement à chaque Conseil municipal.

Y a-t-il des interventions ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord ?

(*La délibération 3 est adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame DELARUYELLE, pour la délibération suivante.

4. Budget principal - Subvention d'équilibre 2020 versée au budget annexe Locations de salles

Mme DELARUYELLE.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que l'article 2224-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fait obligation aux communes d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget de leurs services à caractère industriel et commercial.

Toutefois, l'article 2224-2 de ce même code autorise des dérogations au principe d'équilibre dans trois cas limitativement énumérés. Ce même article 2224-2 précise également que la décision du Conseil municipal de financer sur le budget principal les dépenses liées à l'une de ces trois dérogations doit faire l'objet d'une délibération motivée.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que les salles mises à disposition des administrés sont vieillissantes et nécessitent pour certaines d'entre elles des investissements plus ou moins lourds. C'est pourquoi le budget principal verse en 2020 une subvention d'investissement d'un montant de 102 000 €.

La section de recettes de fonctionnement comptabilise quant à elle essentiellement les recettes des locations de ces salles.

Les seuls loyers perçus en contrepartie de la mise à disposition des salles municipales ne peuvent couvrir à eux seuls à la fois l'entretien et les charges courantes, ainsi que les amortissements. En outre, le nombre de mises à disposition des salles reste aléatoire d'une année à l'autre. L'hypothèse qui consisterait à augmenter les tarifs de location des salles pour assurer l'équilibre de cette activité n'est pas tenable car elle reviendrait à générer des tarifs excessivement élevés que les usagers ne seraient pas en capacité de régler. Il pourrait en résulter une baisse de l'occupation de ces salles et in fine une diminution des recettes pour la collectivité, sans que cela entraîne pour autant une diminution de la plupart des charges courantes.

Dans ces conditions, il s'avère indispensable que le budget principal verse en 2020, en application du 2^e de l'alinéa 4 de l'article 2224-2 du CGCT, une subvention de fonctionnement à cette activité d'un montant de 165 000 €.

Bien entendu, la commune de Liévin continuera d'étudier pour le service concerné les conditions d'une maîtrise de déficit d'exploitation dans le but d'atteindre à terme l'équilibre ou, en cas d'impossibilité, la manière de le réduire significativement et durablement.

Le Conseil municipal autorise le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 165 000 € en fonctionnement et 102 000 € en investissement au budget annexe Locations de salles pour l'exercice 2020.

M. LE MAIRE.- Nous avons eu une lecture intégrale de la délibération, tout a été dit.

Je ne peux ajouter qu'une chose. Je vous incite à aller voir la salle Amédée Voisin qui a été totalement rénovée par les services municipaux. Elle est tout à fait remarquable, de couleur blanche et framboise et cela rend très bien. Le travail fait par les services municipaux a été remarquable.

Je le dis à Jérôme DARRAS, il y a la salle de l'Espérance. Je vous le disais, il était grand temps que Monsieur KALETA, ingénieur bâtiments, arrive parce que la salle de l'Espérance a plus que besoin d'être rénovée. Je rappelle que c'est dans cette salle que l'on intégrera quelques souvenirs de la présence de la communauté polonaise dans le bassin minier, parce que cette salle de l'Espérance était fortement utilisée par cette communauté polonaise. Monsieur DARRAS, avec notre nouvel ingénieur bâtiments, il faut se pencher sur cette salle de l'Espérance.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? *(Aucune).*

Est-elle validée à l'unanimité ?

(La délibération 4 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame BENEZIT, pour le budget annexe Halle couverte.

5. Budget principal - Subvention d'équilibre 2020 versée au budget annexe Halle couverte

Mme BENEZIT.- La Halle couverte est un équipement municipal dont la réalisation a été financée par un emprunt. Les échéances de remboursement sont imputées sur ce budget annexe ainsi que les différents travaux d'investissement effectués. Le financement du montant total des amortissements mais aussi des intérêts et du capital à rembourser ne peut être supporté par le seul budget annexe et, comme les recettes d'exploitation couvrent 87,5 % des charges, il s'avère indispensable que le budget principal verse en 2020 une subvention de fonctionnement à cette activité d'un montant de 136 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Je ne peux que vous inciter – je relaie le message du président de l’union commerciale de Liévin – pendant ces fêtes de fin d’année, où on va quand même faire un peu la fête, bien manger et boire un peu plus que d’habitude, à aller consommer chez nos commerçants, en particulier ceux du centre-ville, de la Halle couverte, mais aussi dans nos quartiers. Ils ont besoin de nous en ce moment. Je fais donc passer ici le message. Faites relayer cela auprès de la population liévine. Ils ont grandement besoin de nous en cette période difficile où certains luttent d’ailleurs pour leur survie. Il faut que certains salariés de ces commerces travaillent durement pour sauver ce qui peut encore l’être. Ils ont véritablement besoin de notre soutien et, bien évidemment, nous leur apportons.

Je crois, Madame BENEZIT, que c’est une des premières fois que cette Halle couverte est pleine. Il y a toujours eu des cellules vides, mais, là, on est au complet.

Mme BENEZIT.- On manque même de places.

M. LE MAIRE.- Madame BENEZIT est déjà en train de dire qu’on pourrait peut-être l’agrandir. On va déjà garder celle-là.

(Rires)

Sommes-nous d’accord sur cette délibération ?

(La délibération 5 est adoptée à l’unanimité.)

Je vous remercie.

Madame PLANARD, pour le budget annexe lotissement La Sablière.

6. Budget principal - Subvention exceptionnelle 2020 versée au budget annexe Lotissement La Sablière

Mme PLANARD.- Cette délibération concerne la subvention exceptionnelle versée au budget annexe du Lotissement de La Sablière.

Les opérations de lotissement réalisées par la Commune constituent des opérations à caractère industriel et commercial. Ces opérations doivent donc apparaître dans un budget annexe.

Cette subvention a pour finalité de couvrir la réduction du prix de vente des lots dans le cadre de la commercialisation des terrains.

D’autre part, ces terrains ont généré d’importantes dépenses de nettoyage, de remise en état et de sécurisation qui ont augmenté le coût de revient des terrains, mais le prix de vente ne pouvait pas être augmenté sous peine de ne pas réussir à commercialiser ces parcelles. Le montant de la subvention de 355 000 € est le seul moyen de résorber un déficit résultant de recettes insuffisantes.

La somme correspondante est ouverte au chapitre 67 du budget principal.

M. LE MAIRE.- Merci, Annabelle.

Il reste simplement deux terrains à La Sablière. C’est un grand et beau succès. Pour m’y balader de temps en temps en VTT, je peux dire que c’est plutôt sympathique. Au fur et à mesure que les maisons s’élèvent et que les aménagements autour de ces maisons se font, l’endroit devient de plus en plus sympathique.

Il y aura une tranche 2, dont nous attendons le démarrage. Tagerim doit gérer cette opération. Nous y reviendrons bien évidemment une prochaine fois.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? *(Aucune).*

(La délibération est adoptée à l’unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, nous reparlons du budget annexe Nauticaa.

7. Budget principal - Subvention d'équilibre 2020 versée au budget annexe Nauticaa

M. JACKOWSKI.- Cette délibération concerne l'autorisation du versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 902 000 € au budget annexe Nauticaa pour l'exercice 2020, tout cela étant lié aux contraintes particulièrement du fonctionnement exigées par le service public et, cette année, en plus, au Covid et à la crise sanitaire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur cette délibération ?

Madame DELAPORTE.

Mme DELAPORTE.- Monsieur le Maire,

À chaque délibération concernant Nauticaa, des sommes astronomiques sont versées au délégataire. À ce jour, on nous demande de voter une subvention de 902 000 € qui vient s'ajouter à toutes celles déjà versées. Cela représente des sommes considérables qui auraient leur utilité afin de voir aboutir d'autres projets ; pour exemple : la rénovation des cités minières, la rénovation du patrimoine communal, l'élaboration d'un projet de construction d'un centre d'hébergement d'urgence pour femmes battues ou victimes de violences conjugales en tous genres. Effectivement, nous manquons cruellement de ce genre d'hébergement et, à l'heure où nous parlons de féminicides, il serait louable de proposer ce type d'hébergement aux femmes qui souhaitent porter plainte afin qu'elles n'aient plus peur de le faire, sachant pertinemment que la finalité est de rentrer chez elles et, ensuite, parfois d'aggraver les choses.

La liste pourrait être bien plus longue. Je vais m'arrêter là.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- C'est votre choix, Madame DELAPORTE, je ne vais pas y revenir.

Je vous transmettrai, parce que je pense qu'il faut que vous en preniez connaissance, cette étude qui a été réalisée sur l'ensemble des piscines de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Une piscine est l'exemple typique d'un équipement public où il y a toujours du déficit. L'objectif est qu'il y en ait le moins possible. C'est ce que nous faisons. Je peux vous assurer que, entre l'ancienne délégation de service public et la nouvelle, nous avons réduit la subvention d'équilibre de moitié. Je pense donc que, dans la négociation, nous n'avons pas été mauvais, loin de là.

Dans cette étude dont vous prendrez connaissance, vous verrez que, sur le coût au baigneur ou à l'utilisateur, entre Liévin et toutes les autres piscines de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, il y a des années-lumière. Cela coûte beaucoup beaucoup beaucoup moins cher pour la Ville de Liévin que pour les autres villes.

Cela dit, vous n'êtes pas obligée de me croire sur parole, Madame DELAPORTE. C'est pourquoi je vous transmettrai cette étude qui fait apparaître cela clairement, étude faite par un cabinet tout à fait indépendant qui ne relève pas du maire de Liévin. Vous pourrez avoir toute confiance dans cette étude et vous féliciter du bon fonctionnement, du bon usage de la piscine de Liévin et de la bonne négociation qu'il y a eu lors de la négociation de cette délégation de service public. Nous pouvons nous en féliciter.

Cette piscine fonctionne parce qu'il y a du monde. Ce qui occasionne des difficultés aujourd'hui, c'est ce qui nous a conduits lors du dernier Conseil municipal à apporter des subventions exceptionnelles pour compenser le Covid et donc la perte de recettes billets.

Cette piscine coûte bien moins cher à Liévin qu'ailleurs, parce que vous avez 375 000 usagers, billets achetés. On vient à Liévin tout simplement parce que cette piscine est remarquable. Pourquoi allons-nous vous présenter un futur projet nautique ? C'est parce que, si vous ne gardez pas une piscine qui a un temps d'avance sur les autres, petit à petit, nous n'aurons plus 375 000 usagers, ce sera 300, 250 et même 150 comme il pouvait y en avoir à la piscine de Lens lorsqu'elle a été détruite et, là, effectivement, cela devient un gouffre financier. D'où l'importance d'avoir une réflexion permanente sur le centre nautique pour qu'il garde toujours une longueur d'avance.

Nous vous présenterons donc le projet le 12 janvier prochain. D'ici là, vous aurez lu cette étude et j'espère que vous aurez une autre appréciation sur la gestion de notre centre nautique.

Je mets au vote cette délibération.

Qui est contre ? *(Personne)*.

Qui s'abstient ? *(Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions)*.

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire, soit 35 voix pour)*.

(La délibération est adoptée par 35 voix pour, trois abstentions.)

Je vous remercie.

Annabelle PLANARD, pour la délibération suivante.

8. Subvention exceptionnelle 2020 versée au budget annexe Lotissement Grand Siècle

Mme PLANARD.- Cette délibération concerne la subvention exceptionnelle versée au budget annexe du Lotissement Grand Siècle.

Le montant de la subvention est de 375 000 € pour les mêmes raisons que la subvention exceptionnelle versée au budget annexe de La Sablière. La somme correspondante est ouverte au chapitre 67 du budget principal.

M. LE MAIRE.- Merci, Annabelle.

Pas d'observations ? *(Aucune)*.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 8 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, je vous propose de présenter les délibérations 9, 10, 11 et la 12 en même temps.

9. Budget principal - Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

10. Budget annexe Nauticaa - Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

11. Budget annexe Halle couverte - Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

12. Budget annexe Locations de salles - Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

M. DERNONCOURT.- Effectivement, Monsieur le Maire, ces délibérations relèvent de la même démarche.

Le vote du budget ne devant intervenir que courant avril, l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales autorise la mise en recouvrement des recettes et d'engager des dépenses mais dans certaines limites afin que puisse fonctionner l'institution municipale dans l'attente du vote du budget. Ces limites sont de 25 % des dépenses inscrites au budget 2020.

Ainsi, pour le budget principal, sont autorisées des dépenses pour un montant de 850 585,96 €, puisque la dépense inscrite en 2020 était de 3 402 263 €. Pour ce qui est des dépenses à caractère pluriannuel, les dépenses autorisées doivent rester dans les limites des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme. Vous avez la liste des dépenses autorisées selon les chapitres et opérations et les diverses opérations de programme.

Pour le budget Nauticaa, la subvention d'équipement versée était de 90 000 €, nous pouvons donc verser avant le vote du budget 22 500 €. Pour ce qui est de l'autorisation de programme dans le cadre de l'extension de l'équipement, nous nous en tenons à l'autorisation de programme 20.03 que vous avez dans les documents.

Pour le budget annexe Halle couverte, l'autorisation de dépenses est limitée jusqu'au vote du budget à 2 500 €.

Pour le budget annexe Locations de salles, les immobilisations corporelles sont limitées à 37 500 € et la rénovation du chalet Brand limitée à une dépense de 87 500 € jusqu'au vote du budget 2021.

M. LE MAIRE.- Vous l'aurez compris, ce sont des délibérations indispensables pour continuer de faire fonctionner la collectivité jusqu'à ce que nous vous présentions le budget. À quelle date, Monsieur KUZNIAK ?

M. KUZNIAK.- Le DOB le 9 mars et le vote du budget le 13 avril.

M. LE MAIRE.- Pour aller jusqu'au 13 avril, il faut bien avoir une autorisation de dépenser pour pouvoir payer les fournisseurs, etc. Ce sont ces délibérations qui vont nous le permettre.

Sommes-nous tous d'accord ?

(Les délibérations 9, 10, 11 et 12 sont adoptées à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame GERMA, vous allez nous demander une subvention pour le CCAS pour l'année 2021.

13. Centre communal d'action sociale - Demande de subvention pour l'année 2021

Mme GERMA.- Monsieur le Maire, il s'agit de délibérer sur la reconduction de la subvention au CCAS qui lui permet de fonctionner. Elle est identique à celle de 2020, à savoir 3 050 000 €, et sera échelonnée en 10 versements.

M. LE MAIRE.- C'est donc une subvention identique à celle de l'année dernière.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Est-elle votée à l'unanimité ?

(La délibération 13 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame BELLOUNI, parlez-nous de Territoires 62.

14. Territoires 62 – Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (prêt de 1 200 000 € auprès de la Banque postale) pour le financement de l'opération : aménagement du secteur de La Belle Femme à Liévin dans le cadre d'une concession d'aménagement

Mme BELLOUNI.- Vu la demande formulée par la SEM Territoires 62 et tendant à demander la garantie de la Commune à hauteur de 80 % pour un montant total emprunté de 1 200 000 € permettant la réalisation de l'opération « aménagement du secteur de La Belle Femme à Liévin » dans le cadre d'une concession d'aménagement, la présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BELLOUNI.

Je vous signale que j'ai assisté au dernier conseil d'administration du Territoires 62 et je voudrais profiter de l'occasion pour réitérer toutes mes félicitations à Michel DENEUX qui a été de nouveau confirmé dans sa fonction de directeur général.

Cette société, qui a vécu des moments extrêmement difficiles, parfois d'ailleurs pour des raisons ô combien injustes, polémiques, démagogiques et inacceptables, se remet petit à petit de ses difficultés. Le désendettement qui était extrêmement important est réalisé presque à marche forcée. Le retour de la confiance dans l'opérateur est en train de s'effectuer. J'ai vu le carnet de commandes – si l'on peut dire – pour 2020 à 2025 ; je peux vous assurer que cette société, que l'on pensait condamnée, est en train de revivre, de reflourir et, ce qui est très intéressant surtout, de s'inscrire dans le contexte du territoire, de ne pas agir seule dans son coin, mais au contraire d'agir avec l'ensemble des acteurs de ce territoire. Je suis extrêmement confiant dans la pérennité de cet outil d'aménagement indispensable à la région.

Ce n'est pas Monsieur DEPREZ qui va dire le contraire, lui qui y a travaillé en d'autres temps – cela s'appelait Adevia. « Adevia, la maudite », que n'avez-vous dû entendre à l'époque sur Adevia.

Fort heureusement, Territoires 62 va connaître un futur bien plus intéressant que le récent passé qu'il a connu. Je le dis, je ne sais pas comment Michel DENEUX a fait pour traverser cette période-là, mais je pense qu'il lui a fallu du courage pour pouvoir remonter la pente. C'est pourquoi je lui adresse de nouveau toutes mes félicitations. Il forme d'ailleurs avec Christophe PILCH, le président, un très bon duo.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ?

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Monsieur le Maire, nous entendons bien que la nécessité de désendettement de Territoires 62 rend obligatoire cette délibération, mais je rappelle qu'il s'agit tout de même de 1,2 M€ d'argent public qui est potentiellement mobilisable. Nous considérons que cela ne devrait être ni aux Communes, ni aux Communautés d'agglomération de prendre des risques pour les bailleurs sociaux.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Là, ce n'est pas pour se désendetter, loin de là. Il s'agit d'une garantie à apporter. Cela se fait partout.

Territoires 62 n'est pas un bailleur social, c'est un outil d'aménagement, c'est une SEM, une société d'économie mixte d'aménagement.

Ce sont des pratiques courantes. Toutes les collectivités apportent leurs garanties d'emprunt. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Quant aux risques évoqués, il n'y en a évidemment pas sur cette opération. Par contre, Territoires 62 a besoin de cette garantie pour obtenir l'emprunt nécessaire à la réalisation d'une opération qui s'appelle La Belle Femme, qui va participer à l'aménagement d'un nouveau quartier et à la création de logements, de logements en accession à la propriété pour beaucoup, un peu de logements sociaux et un peu de logements intermédiaires. C'est une belle opération d'aménagement sur le quartier de La Belle Femme. Pour cela, il faut engager les travaux nécessaires, préalables à l'arrivée de tous ces logements. Pour pouvoir faire ces travaux, il faut de l'argent et, pour cela, c'est comme pour nous quand on a besoin d'acheter une voiture ou une maison, on va voir le banquier et on fait un emprunt. Effectivement, parfois, c'est comme pour certains jeunes qui ont besoin de la caution de papa ou de maman. Là, la caution, qu'on appelle la garantie bancaire, est apportée par la Ville de Liévin.

S'il n'y avait pas cela, il n'y aurait pas d'opération. Je préfère apporter ma garantie d'emprunt sur une opération sur laquelle il n'y a aucun risque, parce que c'est une opération où les terrains vont être vendus. Si je n'avais pas confiance dans cette opération, je ne vous l'aurais pas présentée. Pour bien connaître ma ville et pour bien connaître la commercialisation des terrains actuellement sur Liévin et des logements qui y sont construits, y compris des opérations groupées, je peux vous dire qu'il n'y a aucun risque. C'est pourquoi je vous la propose.

Cela dit, je respecte bien évidemment la décision qui est la vôtre, qui est d'ailleurs similaire à celle que vous avez à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, puisque je crois que c'est vous qui avez posé les mêmes conditions à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Je voulais juste souligner, Monsieur le Maire, qu'il fut un temps où toutes les opérations qui étaient montées à Liévin requéraient la garantie de la collectivité et que, aujourd'hui, fort heureusement et de plus en plus, nous voyons des investisseurs privés intervenir à Liévin – j'espère que cela va se poursuivre et s'amplifier – et, là, il n'y a pas de garantie de la commune. C'est l'évolution de l'image et de l'attractivité de la ville qui permet cela aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? *(Personne).*

Qui s'abstient ? *(Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).*

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire, soit 35 voix pour).*

(La délibération est adoptée par 35 voix pour, trois abstentions.)

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec les marchés publics.

Monsieur DEPREZ, vous avez trois délibérations à présenter.

IV. MARCHÉS PUBLICS

15. Avenant n° 1 au marché n° 17A021 pour la maintenance des équipements bureautiques copieurs multifonctions et imprimantes

16. Constitution d'un groupement de commandes de location et maintenance de photocopieurs multifonctions et imprimantes

17. Marché de location et maintenance de photocopieurs multifonctions et imprimantes

M. DEPREZ.- Merci, Monsieur le Maire.

Les trois projets de délibération que je vais vous présenter concernent la location, la maintenance des équipements bureautiques, copieurs multifonctions et imprimantes et ce, pour le centre administratif, les écoles, le centre culturel, le CAJ, la bibliothèque, les crèches et haltes-garderies, etc. Elles sont étroitement liées.

En effet, par souci d'économie qu'offre un groupement de commandes et du fait que le marché actuel avec la société Pygma service se termine au 31 décembre 2020, il y a lieu de procéder ainsi.

Objet de la délibération n° 15 : prolonger le marché actuel n° 17A021 de trois mois par voie d'avenant n° 1, allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021, pour un montant de 15 000 € HT. Ainsi, on assure la continuité du service.

Le projet de délibération n° 16 consiste à constituer un groupement de commandes entre avec la Ville de Liévin et le CCAS où la Ville de Liévin sera le coordonnateur et chargé des procédures de passation des marchés publics par appels d'offres conformément aux règles édictées par le Code des collectivités territoriales et des marchés publics. La convention de ce groupement de commandes définira entre autres les modalités de fonctionnement, étant précisé que chaque membre assurera la bonne exécution de son propre marché.

Délibération n° 17 : dans le cadre du groupement de commandes pour satisfaire les besoins de location et de maintenance des équipements bureautiques, copieurs multifonctions et imprimantes, il y a lieu d'engager des procédures de passation de marché public par appel d'offres ouvert, cadré par les montants maximums de 200 000 € HT, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021. Le marché est reconductible trois fois 12 mois, soit au total 45 mois et cela, en un seul lot, avec un coût prévisionnel par an de 110 000 € HT. C'est inscrit au budget primitif 2021.

M. LE MAIRE.- Sur ces délibérations 15, 16 et 17, y a-t-il des votes contre ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*Les délibérations 15, 16 et 17 sont adoptées à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour la délibération suivante.

V. AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER

18. Liévin – Aménagement du secteur dit de La Belle Femme – Approbation du CRAC 31.12.2019

M. DARRAS.- Il s'agit de la concession publique d'aménagement.

Par CPA en date du 31 juillet 2007, notre Ville a confié à Artois Développement, devenu aujourd'hui Territoires 62, l'aménagement du secteur dit de La Belle Femme. Cette zone est d'une superficie d'environ 11 hectares. La vocation de l'opération est la création d'un quartier d'habitat apportant une mixité de produits (locatif, accession aidée, accession, lots libres) au sein d'un cadre urbain et paysager de très grande qualité. La zone est située au cœur du tissu urbain, à proximité d'équipements structurants (le centre de conservation du Louvre, nos restaurations scolaires) et bénéficie d'une belle perspective sur les terrils du 11/19, perspective qui sera bien évidemment préservée et valorisée. Son aménagement doit permettre à terme la construction de 335 logements.

Par délibération du 11 octobre 2019, le Conseil municipal a approuvé le compte rendu d'activité 2018 qui maintenait la participation de la Ville pour la totalité de l'opération à 1 150 262 € HT, participation aujourd'hui versée en intégralité.

Aucune cession n'a été effectuée au titre de l'année 2019 et aucune participation n'est sollicitée.

L'année 2019 a été marquée entre autres par :

- la poursuite des négociations foncières,
- la reprise des études techniques,
- l'approbation de la mise à disposition du public du dossier de réalisation et du programme des équipements publics ;
- des amendements au projet initial pour l'intégration de points d'apport volontaire,
- la réalisation du diagnostic archéologique sur l'emprise de la première phase,
- l'approbation par le Conseil municipal d'un cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères afin de garantir la qualité et l'intégration des futures constructions,
- l'acquisition d'une parcelle de 610 m² pour un montant de 2 590 € HT.

Le compte rendu intégral est annexé à la délibération.

Je vous propose d'approuver ce compte rendu d'activités 2019 et le bilan des cessions de l'année sachant que, en fait, il n'y en a pas eu.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Vous auriez pu préciser que ces logements seraient peut-être utiles – c'est du conditionnel – aux employés des réserves de la Bibliothèque nationale de France. Effectivement, vous savez que la Ville de Liévin a fait acte de candidature et a proposé un site, d'ailleurs non loin de La Belle Femme, pour que les réserves de la Bibliothèque nationale de France s'y installent. Avouez quand même que, lorsqu'on a les réserves du Louvre à Liévin, le fait que l'on puisse avoir quasiment en face les réserves de la Bibliothèque nationale de France a du sens. Je trouve que cela a beaucoup du sens de créer une sorte de pôle d'excellence s'agissant de réserves culturelles, etc. Je ne suis pas en train de dire que le jury devrait choisir Liévin, mais je pense qu'il aurait raison de le faire. En tout cas, nous sommes candidats et j'espère que nous sortirons du chapeau – comme on dit.

Sur La Belle Femme, y a-t-il des observations ?

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- J'ai bien pris acte des promesses de grande qualité du futur aménagement. Toutefois, même si nous pouvons comprendre qu'une ville comme Liévin souhaite accueillir plus d'habitants – on parle ici de 335 habitations – et densifier son centre-ville, il y a malheureusement lieu de redouter une bétonisation à marche forcée de notre territoire. À l'heure où nous avons quasi unanimement pris conscience de l'importance de sauvegarder nos espaces verts et la biodiversité, il ne faudrait pas que cet aménagement, même si vous le promettez d'excellente qualité, se fasse également au détriment de familles qui sont installées de longue date et qui sont, elles aussi, profondément attachées à Liévin et à leur terre.

M. LE MAIRE.- Monsieur MOMPEU, on va échapper à ce débat de la famille en question. On va les laisser négocier. Bien souvent, on s'aperçoit que, dans la négociation, chacun s'y retrouve. Je ne vais pas tomber dans ce piège, c'est assez démagogique. Laissons faire les choses et cela se passe bien ainsi. Ce n'est pas à nous d'intervenir là-dedans.

Sur la qualité de l'aménagement, je peux vous assurer que nous avons fait très attention à ce cahier de recommandations. Je le dis, par le passé, nous n'avons pas forcément été aussi vigilants que cela sur ce cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères (le CRAUP). Dans toute nouvelle réalisation, il y a toute une série de points sur l'alignement, le choix des matériaux, la forme et la géométrie des habitations, la constitution d'espaces verts importants, la largeur des voies, une voie douce dédiée aux vélos et aux piétons. Sur tout cela, nous sommes extrêmement vigilants. Je ne vais pas dire que nous allons construire un éco-quartier, mais, en tout cas, cela s'en rapproche.

Aujourd'hui, à Liévin, il nous reste principalement deux opérations, La Belle Femme et La Tranchée de Calonne. Ce sont des opérations qui remontent à 20 ans. Le plus difficile dans une opération d'aménagement, ce sont les acquisitions foncières ; cela prend un temps fou et c'est aussi extrêmement coûteux. Les acquisitions foncières ont abouti, elles sont quasiment terminées ; il y a bien ici et là encore quelques négociations à avoir. Une fois que l'on a ces acquisitions foncières, Monsieur MOMPEU, il faut bien en faire quelque chose.

Liévin fait partie de la centralité, au même titre que Lens. Je préfère de loin qu'il y ait densification dans nos villes centres que de voir des tas de lotissements se créer sur les franges rurales où, là au contraire, je pense que la préservation des espaces agricoles est essentielle. Or, Monsieur MOMPEU, si vous voyagez régulièrement autour de Liévin, sur ce que l'on appelle les communes périurbaines ou rurales, vous pouvez voir arriver des tas de lotissements qui « bouffent » – pardonnez-moi l'expression – énormément d'espaces, au détriment de l'activité agricole.

Au contraire, la vocation des villes centres est de regrouper les services et l'habitat, bien évidemment avec des conditions environnementales et paysagères largement supérieures à avant, parce que nous y sommes beaucoup plus sensibles et tant mieux, parce que c'est une nécessité. Je peux vous assurer que, là également, nous avons fait un travail colossal, nos services et ceux de Territoires 62 – puisque ce travail doit être mené en étroite collaboration – l'ont fait d'une manière remarquable.

Je vous incite d'ailleurs à lire ce cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères parce que c'est très intéressant d'en prendre connaissance. Cela va dans le détail, y compris sur la taille et la forme de la clôture, le choix des coloris, etc. Aujourd'hui, il se trouve qu'à Liévin, avec tout ce qui a déjà été réalisé, nous pouvons et nous nous devons d'être un peu plus exigeants. Nous sommes donc exigeants aujourd'hui. Contrairement à ce que l'on croit, il est important de se retrouver dans un lieu qui est bien bâti, bien fonctionnel, qui a été réalisé d'une manière esthétique, agréable. Je crois donc que, grâce à cette exigence, ce sont des facteurs de commercialisation beaucoup plus importants et qui permettent aujourd'hui d'avoir des facilités de voir des gens arriver et faire le pari de Liévin. Nous avons donc été très vigilants là-dessus.

Y a-t-il d'autres expressions ? (*Aucune autre*).

Je vais donc mettre cette délibération au vote.

Qui est contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions*).

Qui est pour ? (*Le groupe majoritaire, soit 35 voix pour*).

(*La délibération est adoptée par 35 voix pour, trois abstentions.*)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour la délibération suivante.

19. Liévin- Concession publique d'aménagement de La Belle Femme – Avenant n° 3

M. DARRAS.- Nous sommes toujours sur le même sujet, mais, cette fois-ci, pour évoquer un avenant. L'objectif de cet avenant de prorogation est de permettre à l'aménageur de commencer début 2021 la viabilisation et de poursuivre la commercialisation des deux premières phases, 35 lots libres de constructeur et deux permis groupés Coopertois destinés à l'accession sociale à la propriété.

En effet, l'aménageur a obtenu une offre de prêt pour démarrer ses travaux avec des modalités financières de remboursement nécessitant un allègement de l'échéance de la concession de 2023 à 2026, date à laquelle les travaux seront achevés.

Je précise immédiatement que cet avenant n'engendre pas de participation supplémentaire de la collectivité, ni de rémunération complémentaire de l'aménageur.

Considérant notamment les évolutions majeures du contexte urbain avec l'implantation de grands équipements à proximité, considérant l'exigence de qualité urbaine, architecturale et paysagère que vient de rappeler Monsieur le Maire, considérant que la difficile maîtrise foncière a retardé la planification des travaux, considérant que les modalités administratives et financières de remboursement de l'emprunt par l'aménageur nécessitent un allongement de trois ans de la durée de la concession, il vous est proposé de passer un avenant prorogeant la durée de la concession de La Belle Femme jusqu'au 31 décembre 2026 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant aux conditions qui y sont énoncées.

Le projet d'avenant est bien entendu joint à la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des interventions ? (*Aucune*).

Je mets au vote cette délibération.

Y a-t-il des abstentions ? (*Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions*).

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Qui est pour ? (*Le groupe majoritaire, soit 35 voix pour*).

(*La délibération est adoptée par 35 voix pour, trois abstentions.*)

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante. Inès DA SILVA va nous parler d'un appel à projet sur l'école Jacques Brel.

20. Liévin - Appel à projet « Modernisation de l'offre de services aux habitants des quartiers prioritaires et quartiers de veille active » 2020 : opération de rénovation de l'école Jacques Brel - Accord de subvention du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Mme DA SILVA.- Cette délibération a pour but d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention relative à l'opération de rénovation de l'école Jacques Brel. Cette subvention a été validée à hauteur de 50 000 € par le Conseil départemental du Pas-de-Calais suite à un appel à projet intitulé « Modernisation de l'offre de services aux habitants des quartiers prioritaires et quartiers de la veille active ».

Ceci est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Merci.

Vive Jean-Claude LEROY, notre Président de Conseil départemental. J'en profite pour le remercier, mais il est normal de remercier quelqu'un qui nous apporte des financements. Je le fais d'ailleurs systématiquement car on l'oublie parfois. Ils ne sont pas obligés de les donner. Je remercie donc Jean-Claude LEROY et le Conseil départemental du Pas-de-Calais qui aide régulièrement les communes pour réaliser certaines opérations.

Là, c'est pour l'école Jacques Brel. Il se trouve qu'il y avait des fuites. 180 000 € de travaux ont été faits cet été.

Sur cette opération, nous nous en sommes bien sortis car, aux 50 000 € du Conseil départemental, s'ajoute une subvention de 66 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local de l'État. Là, je remercie Monsieur le Préfet, Monsieur Louis LE FRANC, puisque la DSIL est une subvention de l'État. Cela fait 116 000 € sur 180 000 €, nous avons donc mis 64 000 €. Nous nous en sortons bien. Si nous nous en sortions de cette façon sur toutes les opérations, ce serait formidable.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord sur cette subvention ?

(*La délibération 20 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Nous poursuivons sur la place Mendès France, le chevalement, avec Marc TEILLIEZ, lui qui est si attaché au patrimoine et à l'histoire.

21. Liévin - Place Mendès France - Chevalement du Puits 1 bis – Convention de mise à disposition par la Commune à l'Association Flandres Artois secours technique (AFASST)

M. TEILLIEZ.- Il s'agit d'une convention de mise à disposition par la Commune à l'Association Flandres Artois secours technique du chevalement du puits 1 bis, situé place Mendès France.

Monsieur le Maire rappelle que, lors du Conseil municipal du 28 juin 2019, il avait accordé la mise à disposition du chevalement du puits 1 au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire informe ensuite les membres que l'AFASST a adressé à la Commune une demande pour la mise à disposition à titre gracieux du chevalement du puits 1 situé à Liévin place Mendès France érigé sur la parcelle cadastrée section AL n° 335 et ce, dans le cadre de l'entraînement de la formation de ses adhérents.

L'occupation serait consentie à titre gracieux pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans et prendrait effet à la signature de ladite mise à disposition. Les séances d'entraînement seront organisées en concertation avec le SDIS.

Monsieur le Maire situe sur le plan le bien en cause, donne lecture de la convention correspondante et invite ses collègues à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur TEILLIEZ.

Je vous donne une information, mes chers collègues. Nous avons fait des diagnostics techniques sur nos deux chevalements. Vous savez qu'ils font partie de ce paysage liévinois et ils sont ô combien importants. Comme tout édifice fait en ferraille, cela rouille, cela se dégrade. Les deux diagnostics qui ont été réalisés montrent que, sur le chevalement du 3 à Saint-Amé, il y a quelques débuts de dégradation mais ils ne sont pas graves, ils ne nécessitent pas de travaux en urgence. Par contre, sur le chevalement en question où vont s'entraîner nos sauveteurs, du fait de la rouille, etc., le diagnostic est beaucoup plus sévère.

J'ai donc demandé que les services travaillent sur la question. Cela va vous faire peur ; en tout cas, cela m'a fait frémir quand on m'a donné la somme. Pour la rénovation du chevalement en question, avec la reconstruction de son toit dont on ne sait pas pourquoi il avait disparu, avec également la mise en valeur de ce chevalement par la lumière – car, avouez qu'il est bien dommage que ces édifices ne soient pas mis

en valeur par la lumière ou qu'ils le soient aujourd'hui très insuffisamment – et la mise en valeur des espaces environnants, nous allons en avoir pour 1,8 M€ par chevalement.

Ces chevalements sont des éléments du patrimoine, je juge que nous avons le devoir de les entretenir. C'est notre mémoire. Nous n'avons pas le droit de continuer à les voir se dégrader. J'ai donc donné les directives au service pour qu'on entreprenne la rénovation de ce chevalement du 1-1 bis, malgré la somme à payer. J'espère que nous serons aidés par l'État, par la Région et le Département. Je dis que je l'espère parce que rien n'est moins sûr, mais je pense que, si ces collectivités sont à la hauteur de leurs responsabilités, elles doivent nous aider.

Le début des travaux devrait pouvoir se faire en 2023. Une fois que ce chevalement sera fait, nous pouvons espérer que celui du 3 de Saint-Amé pourra démarrer en 2026.

En tout cas, aujourd'hui, tout est engagé pour assurer la sauvegarde de ces deux chevalements à Liévin et, au-delà de leur sauvegarde, surtout – et j'y tiens – leur mise en valeur.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Est-ce que nous autorisons nos sauveteurs à y grimper ?

C'est d'ailleurs très intéressant parce que c'est aussi à la suite d'exercices de ce genre que nous avons été alertés sur la dégradation. Ce sont des conventions qui sont parfois fort utiles, nous le voyons ici.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 21 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour la délibération suivante.

22. Liévin – Quartier Jaurès – Cession par la Commune d'un ensemble immobilier non bâti au groupement KIC/Eiffage

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit ici de la tranche 2 du projet Jean Jaurès.

S'agissant de la tranche 1, 39 premiers logements et quatre cellules commerciales devraient être livrés à l'issue du premier trimestre de l'année prochaine.

Après un appel à manifestation d'intérêt lancé en septembre 2019 conjointement par la Ville et la Communauté d'agglomération, le groupement KIC/Eiffage Habitat Hauts-de-France a été retenu pour la réalisation d'un programme de 85 logements collectifs et intermédiaires privés et d'un local réservé aux commerces et services sur un terrain appartenant à la Commune d'une superficie d'environ 1 330 m². La surface de plancher réalisée serait d'environ 1 946 m². La valeur vénale de l'emprise foncière a été fixée par France Domaine à 91 € HT du mètre carré de surface de plancher.

Le permis de construire doit être déposé au début de l'année prochaine. Le permis d'aménager les espaces publics rues de Guyenne, du Berry, du Limousin, parvis de la future école est en cours d'instruction. Les travaux devraient débiter au deuxième semestre.

Il vous est proposé de décider la cession au profit du groupement KIC/Eiffage ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait de diverses parcelles d'une superficie d'environ 1 330 m² moyennant un prix calculé de 91 € HT par mètre carré de surface de plancher et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à ladite transaction.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Je rappelle que, au sein de la communauté d'agglomération, nous avons été les premiers à lancer ce que l'on appelle des appels à projet. Je me souviens que, à l'époque, on nous a dit : « Liévin délire encore, personne ne va répondre ». Or, nous avons quand même eu à l'époque trois réponses sur l'appel à projet n° 1, tout le monde a cru au miracle, et, aujourd'hui, on fait des appels à projet partout.

Sur cette deuxième phase, il y a eu aussi un appel à projet. Nous avons vu apparaître un nouvel opérateur. Le premier opérateur était Vilogia. Là, nous voyons apparaître KIC/Eiffage, qui l'a emporté pour une raison relativement simple, c'est qu'il était beaucoup plus ambitieux dans son projet et qu'il y avait beaucoup d'opérations privées, en accession, etc., il y avait une prise de risque de la part d'un opérateur privé. Or, quand un opérateur privé prend un risque sur un territoire, c'est qu'il a confiance dans ce territoire, d'autant que KIC/Eiffage, ce n'est pas n'importe quoi.

Ce sont des petits signes comme cela qui vous montrent que le territoire est en train de changer, à Liévin comme ailleurs. Sur la ville de Lens également, des appels à projet sont faits régulièrement ; à chaque fois, il y a de nombreuses réponses et, à chaque fois, on voit apparaître de nouveaux opérateurs. Le territoire change, tant mieux, on y voit apparaître de nouveaux opérateurs, pas uniquement sociaux comme certains le disent. Aujourd'hui, beaucoup d'opérateurs privés viennent investir sur notre territoire. Quand on a de l'investissement public qui est renforcé par de l'investissement privé, on est forcément gagnant. Je rappelle que l'investissement public est toujours là pour inciter et multiplier l'investissement privé. Aujourd'hui, sur ce territoire, on est en train de s'apercevoir que le pari est gagnant. Je suis heureux que la Ville de Liévin ait été un peu l'aiguillon de cette politique.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Est-elle votée à l'unanimité ?

(La délibération 22 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON, pour la délibération suivante.

23. Liévin - Centre de tir rue de la Bruyère - Implantation d'un relais de téléphonie mobile

M. GOGUILLON.- Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit de l'implantation d'un relais de téléphonie mobile, de l'implantation par la société Free d'un pylône et d'armoires techniques sur un terrain situé au centre de tir où s'entraînent les archers, pas loin de la très belle salle Amédée Voisin rue de la Bruyère.

Cette occupation sera régularisée par le biais d'une convention d'une durée de 12 ans, renouvelable par période de 6 ans, moyennant une redevance annuelle de 5 000 €, indexée sur l'indice de référence des loyers.

M. LE MAIRE.- Ce ne sont pas les 5 000 € d'attribution annuelle de cette antenne qui m'intéressent. Je suis très réticent par rapport à ces opérateurs qui se font énormément d'argent. Les opérateurs téléphoniques ne sont pas à plaindre, même s'ils arrivent parfois presque à nous faire pleurer.

C'est vrai qu'il faut songer ici et là à renforcer l'offre. Nous sommes les premiers lorsque nous utilisons notre téléphone à râler si cela ne passe pas. Il faut donc bien évidemment trouver des points d'installation d'antennes. Je l'ai dit aux opérateurs, ils ont aussi la responsabilité de mutualiser leurs points d'antenne. Si chacun met son pylône, on n'est pas sorti de l'auberge. Je leur ai donc donné cette consigne. On peut également utiliser des points hauts quand ils existent et, là aussi, mutualiser les endroits.

Là, sur cet endroit, ce qui m'intéressait, c'est que, avec la société en question, en échange de cette installation d'antenne, nous avons obtenu la réfection complète par la société Free de cette perche qui était rouillée, qui ne fonctionnait plus. Je pense que nous avons bien négocié cette affaire, mais c'est la moindre des choses parce qu'ils vont s'y installer et, par conséquent, autant que cette perche soit en bon état ; sinon, leur antenne risque de tomber, c'était donc une nécessité. En même temps, cela rend service à la ville de Liévin.

5 000 €, c'est ce qui se pratique partout, mais je trouve que 5 000 € par an, ce n'est pas cher. C'est la moindre des choses que d'entreprendre la réfection de cette perche.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur MOMPÉU.

M. MOMPEU.- Monsieur le Maire, vous avez donné quelques explications à cette délibération. Néanmoins, il y a deux ou trois contradictions qui apparaissent et qui perdurent.

En mai 2019, au Conseil municipal, vous avez déclaré que vous ne souhaitez pas de nouvelles implantations de relais téléphoniques, vous avez indiqué que les opérateurs vous harcelaient et que vous ne souhaitez pas être pris en otage par les opérateurs. Aujourd'hui, il y a une délibération qui demande la mise en place d'un relais téléphonique sur un pylône de 45 mètres de hauteur. Vous avez déclaré que vous souhaitez qu'il y ait une mutualisation des opérateurs mais, dans le projet de délibération, apparemment, ce pylône sera exploité uniquement par un opérateur, Free Mobile.

Avez-vous des explications complémentaires à me fournir ?

M. LE MAIRE.- Pas du tout, je n'ai pas d'explication complémentaire, Monsieur MOMPEU. Il s'agit là d'un point qui peut être utilisé. Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas essayer de comprendre.

Je pense que, vous aussi, vous êtes toujours sur votre téléphone portable à regarder les informations et à vous tenir informé de la situation de Liévin, vous avez raison. Heureusement, les réseaux sociaux sont là, tout ce qui relève de l'information locale, La Voix du Nord, les journaux locaux, etc., tout est aujourd'hui en numérique et vous êtes bien content d'avoir de la réception. Or, aujourd'hui, c'est saturé. Nous aurons d'ailleurs sans doute à un moment donné un débat à avoir puisque les opérateurs annoncent l'arrivée de la 5G. Il ne faut pas être contradictoire entre ce que l'on veut et les positions que l'on peut avoir ici.

Je le répète, Monsieur MOMPEU, je veux effectivement que les opérateurs s'entendent au maximum pour mutualiser leurs moyens. Ils le font sur certains pylônes et cela peut encore être fait sur d'autres pylônes.

Quand je disais que j'étais harcelé, je continue à être harcelé en permanence.

Là, il se trouve qu'on a recensé un nouveau point haut qui permet effectivement sur une partie du territoire liévinois de desservir la population là où il y avait un besoin. Je dis que je n'étais pas opposé à l'exploitation de ce point haut, d'autant que nous sommes là sur une zone où il n'y a personne, hormis une salle municipale et de vastes espaces verts qui s'appellent le Val de Souchez. Il y a peut-être des lapins, des lièvres, des renards, des chevreuils, mais on n'est pas sur une zone dense de population, car c'est aussi une autre condition que je souhaite que les opérateurs respectent au maximum.

Cela dit, tout n'est pas possible. Par exemple, il y a une antenne place Gambetta sur un des immeubles ; si vous supprimez cela, vous ne recevez plus rien. Il faut donc aussi être réaliste. Ce qui existe aujourd'hui continuera d'exister et devra même parfois être renforcé parce qu'il y a un besoin. Il n'y a pas de position dogmatique sur la question, il y a juste des précautions à prendre.

Sur cette question d'antenne, je pense que la négociation a été à la fois utile pour la population en termes de desserte numérique et utile aux finances de la Ville de Liévin puisque, en contrepartie, cette perche va être totalement renouvelée.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? *(Personne)*.

Qui s'abstient ? *(Personne)*.

(La délibération 23 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DEPREZ, pour la délibération suivante.

VI. ÉNERGIE

24. Délégation de service public relative à la production, au transport et à la distribution d'énergie calorifique sur le réseau de chaleur urbain de la ville de Liévin - Compte rendu technique et financier de l'exercice 2019

M. DEPREZ.- Le service public de la production, du transport et de la distribution d'énergie calorifique sur le réseau de chaleur urbain de la ville de Liévin a été concédé à Dalkia le 3 mars 2004, avec une opérationnalité qui a commencé le 1^{er} avril pour 24 ans, soit jusqu'au 1^{er} avril 2028.

Cans le cadre de cette délégation de service public, il y a lieu de délibérer sur le compte rendu annuel d'activité, en l'occurrence celui de l'année 2019 remis à la Ville le 29 mai 2020 et validé favorablement le 19 novembre 2020 par la commission consultative des services publics locaux.

Je vais vous résumer ce compte rendu en sept points.

Premier point, on peut acter qu'il y a une légère baisse de la quantité de chaleur produite et vendue du fait que les hivers sont beaucoup plus cléments et plus chauds, ce qui se traduit par moins 409 MWh par rapport à 2018, soit moins 2,09 %. La consommation annuelle est de 19 369 MW.

Deuxième point, il faut noter un très bon rendement de la chaufferie grâce à la performance de la cogénération mise en œuvre en 2009. La cogénération, c'est le fait que, à partir d'une énergie qui est le gaz, on produit, avec une seconde énergie, deux sources de chaleur. En l'occurrence à Liévin, pour l'année 2019, on a 51 % pour le gaz et la cogénération, c'est-à-dire que le gaz arrive à faire tourner en même temps une turbine, cette turbine produit de l'électricité et l'électricité produit 49 % de chaleur. Cela a un excellent rendement pour des chaufferies aussi importantes. Cela fonctionne bien quand c'est important, cela fonctionne moins bien quand c'est petit, c'est pourquoi on ne vous en vend pas pour chez vous.

Troisième point, on note une diminution des pertes en réseau. C'est une amélioration du rendement qui passe de 83,7 % en 2018 à 90,80 % en 2019.

Quatrième point, nous avons eu des travaux de renouvellement peu importants : 38 181 € pour sept coffrets de régulation et pour le dévoiement du réseau de Vent de Bise, ce qui est peu. En 2019, il n'y a pas eu nécessité d'investissement.

Cinquième point, aux 28 abonnés en 2018 s'en ajoute un en 2019, c'est le chauffage du chalet Brand pour 415 KW, soit 2,91 % de la puissance totale souscrite en 2018.

Vous avez en annexe un excellent plan qui montre l'ampleur du réseau de chaleur à Liévin et vous avez toute une liste des équipements desservis qui vont de 50 KW à 2 500 KW pour le stade Arena, stade couvert. Cela montre l'échantillonnage, cela passe par des lotissements, des petits équipements et de très grands équipements comme le stade couvert, ce dont nous allons d'ailleurs bien bénéficier pour l'agrandissement de la piscine Nauticaa à Liévin.

Sixième point, une baisse des prix de vente du kilowattheure essentiellement due à la diminution du prix du gaz en 2019. Vous avez vu dans le rapport des références un peu barbares comme R1 ou R2. R1, c'est la consommation en MWh, elle a baissé de 10,9 %. R2, c'est l'abonnement, sachant que l'abonnement n'est pas indexé sur le gaz, ce sont les salaires, les produits, les services, le prix du bâtiment et l'électricité ; il a augmenté de 0,8 %, ce qui est peu. Quand on fait le total des deux, la baisse est significative.

En conclusion, le résultat de l'exercice est stable et positif en 2019. Sur le point environnemental, grâce à la cogénération et aux faibles pertes, le bilan carbone global est assez intéressant puisqu'on relève moins 198 tonnes de CO2 rejetées, soit l'équivalent de 110 voitures.

Sur le plan financier, le résultat brut en 2019 est de +212 999 €, ce qui amène un résultat net de +104 747 €. C'est stable comme en 2018, ce qui montre une bonne gestion.

Voilà, Monsieur le Maire, le contenu de cette délibération.

M. LE MAIRE.- Bravo, Monsieur DEPREZ, pour cette synthèse de compte rendu parce que ce ne sont pas des choses faciles. Vous avez raison, plus il y a de raccordements et plus c'est intéressant sur un système comme celui-là. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir devant ce Conseil municipal et peut-être de proposer une extension de ce réseau de chaleur pour permettre à certains gros bâtiments de pouvoir se raccorder à ce réseau de chaleur.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Est-ce que tout le monde approuve ce compte rendu ?

(La délibération 24 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous en venons à une délibération que Madame CHIARELLO souhaite présenter depuis longtemps. Nous allons l'écouter avec attention car elle y a travaillé d'arrache-pied, avec la collaboration de Jérôme DARRAS et de Carole DIART.

Ma chère Thérèse, c'est ton quart d'heure.

25. Ecomobilité - Aide financière pour l'acquisition de vélo à assistance électrique et de trottinette électrique

Mme CHIARELLO.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Ville s'est engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique à travers la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Consciente des enjeux liés à la qualité de l'air et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, elle s'engage également à développer des modes de déplacement doux en développant une politique d'investissement en faveur d'infrastructures destinées à favoriser ces usages.

À cet effet, la Ville propose un dispositif d'incitation financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'une trottinette électrique. Cette aide sera proposée à partir du 1^{er} janvier 2021 à toute personne physique majeure résidant Liévin et ceci, sans condition de ressources.

Ainsi, Monsieur le Maire propose que le montant de l'aide octroyée pour l'acquisition d'un vélo neuf et d'une puissance maximale de 0,25 KW soit fixé à 250 €. Un certificat d'homologation sera exigé dans le dossier de demande d'aide.

Concernant l'acquisition d'une trottinette électrique, Monsieur le Maire propose que le montant de l'aide soit fixé à 100 €. Seules seront concernées les trottinettes neuves homologuées route et conformes à la réglementation en vigueur relative aux engins de déplacement personnels motorisés. Elles devront être bridées à 25 km/heure.

Ces aides seront accordées après examen d'un dossier déposé en mairie justifiant de l'éligibilité du matériel, de la facture acquittée et après délibération du Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Bravo, Thérèse, parce que cela résulte d'un long travail. Je sais que vous êtes allée voir dans plusieurs communes comment les choses se faisaient. Ce qui vous est proposé là n'est pas le fruit du hasard ou d'un jet sur le papier vite fait, bien fait, c'est le fruit d'une très longue réflexion et d'expériences acquises par d'autres villes dans ce domaine. Je remercie Thérèse et Carole, chapeautées de loin par Jérôme DARRAS.

Je rappelle que cela fait partie des engagements qui avaient été pris dans le cadre du programme municipal. Ils sont aujourd'hui proposés au débat de ce Conseil municipal.

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- J'imagine que ce projet de délibération a demandé beaucoup de travail. Cependant, j'aurai quelques interrogations.

Je pense que cela aurait pu être peaufiné et, pourquoi pas, amélioré.

Concernant notamment l'aide de 100 € pour des trottinettes électriques, cela représente à peu près un tiers du prix d'une trottinette électrique entrée de gamme chinoise. Je trouve regrettable de subventionner l'industrie chinoise avec l'argent public des Liévinois. Rappelons que, contrairement aux vélos électriques, la très grande majorité des trottinettes sont fabriquées en Chine, ce qui pose également des questions écologiques.

D'autre part, plusieurs questions restent en suspens à la lecture de ce projet de délibération. Est-ce que cette subvention est cumulable pour un Liévinois ou une Liévinoise qui souhaiterait acheter à la fois une trottinette électrique et un vélo électrique ?

M. LE MAIRE.- C'est cumulable.

M. MOMPEU.- Si cette personne revend son vélo électrique ou sa trottinette quelques semaines après, peut-elle redemander une subvention ?

M. LE MAIRE.- Monsieur MOMPEU, cela fait partie des choses qui arrivent. On a le droit d'être un peu « salaud » ou pas. Personnellement, j'ai plutôt tendance à faire confiance à ma population. Je n'exclus pas malheureusement qu'une personne puisse acheter une trottinette ou un vélo et le revendre par ailleurs, mais, si elle revient 15 jours plus tard en disant qu'elle a racheté un deuxième vélo, on va commencer à se poser quelques questions, on ne va pas se faire avoir. Bien sûr, il y a des profiteurs un peu partout et je n'exclus pas que cela puisse arriver. Cela dit, je fais plutôt confiance dans ma population dans ce domaine pour penser qu'elle n'ait pas ce travers. Je ne vois pas le mal partout, Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Moi non plus, mais, comme il s'agit de l'argent public, il convient d'être attentif.

M. LE MAIRE.- Il faut être vigilant, ce que nous serons bien évidemment. Nous avons essayé de mettre toutes les garanties en place, mais c'est compliqué d'arriver à une sécurité absolue de 100 %. En tout cas, nous avons essayé de faire le maximum.

M. MOMPEU.- Je n'ai pas vu le budget total affecté à cette opération. J'imagine qu'il n'y a eu d'étude pour un budget prévisionnel.

M. LE MAIRE.- Franchement, Monsieur MOMPEU, je suis incapable de vous dire combien il va y avoir de demandes. Quand nous mettons en place une politique à Liévin, même s'il n'était pas forcément prévu ce nombre-là, nous assumons nos responsabilités. Nous assumerons donc bien évidemment cette aide.

M. MOMPEU.- Très bien.

Une dernière chose, comme chacun le sait, en ces temps de crise sanitaire, les petits commerces vivent des moments très difficiles, notamment les commerces de centre-ville, les commerces locaux. Il aurait peut-être été préférable de conditionner cette aide à l'achat d'un vélo ou d'une trottinette électrique dans un magasin de l'agglomération de Lens-Liévin. Cela aurait permis de donner un coup de pouce à certains commerçants qui souffrent tant en ce moment. Je pense que le principe de préférence locale aurait pu s'appliquer à ce projet.

M. LE MAIRE.- Monsieur MOMPEU, je retiens votre proposition, mais je ne sais pas si elle est légale.

M. MOMPEU.- D'autres communes ont mis ce critère en place. Cela doit donc être possible.

M. LE MAIRE.- Je respecte la loi et rien que la loi. Je vais donc vérifier qui cela est légal. Si on peut effectivement mettre en place cette clause de préférence locale – je me tourne vers Monsieur KUZNIAK qui va vérifier cela –, je retiens votre proposition, Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Madame MARTIN.

Mme MARTIN.- Je voudrais dire que l'utilisation des trottinettes électriques, c'est très bien, mais la sécurité routière n'est pas respectée dans la ville de Liévin, notamment dans ma rue. Les jeunes qui ont des trottinettes électriques passent dans les sens uniques, ils ne portent pas de casque, pas de protection, il n'y a pas du tout de sécurité routière et c'est très dangereux. Je ne suis pas contre le vélo électrique, ni contre la trottinette électrique, mais ce qui m'embête, c'est qu'il n'y ait pas de réglementation pour ces trottinettes sur la route.

M. LE MAIRE.- Madame SADOUNE, qui utilise la trottinette, va vous répondre. Je crois qu'il y a une réglementation, mais je n'en sais rien, je vais donc la laisser répondre car je n'ai pas encore utilisé de trottinette électrique. Le vélo oui et, d'ailleurs, sans assistance électrique, mais je n'ai pas encore utilisé la trottinette.

Mme SADOUNE.- Je peux vous rassurer à deux titres. D'une part, il y a effectivement une réglementation en vigueur pour l'utilisation des trottinettes électriques sur la voie publique. D'autre part, le projet de délibération s'adresse bien entendu à un public majeur et adulte.

Néanmoins, puisqu'on a de plus en plus d'usagers de cette trottinette, j'ai vu avec les responsables du service jeunesse et avec Omar BELKADI en l'occurrence, pour que l'on puisse mettre en place des actions de sensibilisation et d'initiation à la pratique de la trottinette, à laquelle nous inviterons avec grand plaisir Monsieur le Maire à s'essayer à cette pratique.

(Rires)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres observations ?

Jérôme DARRAS.

M. DARRAS.- Comme vous pouvez le lire sur la délibération, il s'agit bien de trottinettes homologuées route, qui disposent de tous les dispositifs de sécurité, éclairage et autres, et qui ne sont donc pas en général les trottinettes meilleur marché.

M. LE MAIRE.- Je ne vous cache pas que je ne me sens pas super sûr sur une trottinette. Après cela, certains se sentent sûrs.

Thérèse CHIARELLO.

Mme CHIARELLO.- J'ai voulu résumer de la délibération pour ne pas vous ennuyer, mais, bien entendu, je suis d'accord avec Monsieur MOMPEU, il serait dommage qu'on achète encore chez Amazon du matériel chinois, mais il faut savoir que les trottinettes homologuées avec les lumières, avec la plaque d'immatriculation obligatoire – sur les trottinettes qui roulent à Liévin, il n'y a aucune plaque d'immatriculation – coûtent plus près de 1 000 € que de 300 €. Je pense que, si quelqu'un voulait en faire un business, il aurait besoin au départ d'une bonne trésorerie. Cela dit, on ne peut jamais éviter ce genre de chose.

Je voudrais dire aussi que ce premier pas pour la bicyclette et la trottinette, c'est vraiment une incitation à la mobilité douce, avec tous les projets d'infrastructure que la Ville a mis en place et va mettre en place au fur et à mesure de l'aménagement du territoire. C'est vraiment pour inciter les gens. En tout cas, ce n'est pas une trottinette de 300 € qui va pouvoir répondre à cette réglementation.

M. LE MAIRE.- Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Je ne suis pas un spécialiste de la réglementation sur les trottinettes. Néanmoins, dans le projet de délibération, il est écrit « *les trottinettes neuves relevant de la catégorie du code de la route (trottinettes homologuées route) ainsi que les trottinettes neuves conformes à la réglementation en vigueur relative aux engins de déplacement personnels motorisés (EDPM)* ». Or, je crois que cette catégorie correspond aux trottinettes les plus bas de gamme en vente en France.

Mme CHIARELLO.- Non. Vous pouvez me croire, c'est vraiment cette appellation qui fait que vous ne pouvez pas trouver ces trottinettes à 300 €. Désolée de vous contrarier, mais c'est comme cela.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas à être désolée, vous apportez un élément très important qui doit rassurer Monsieur MOMPEU.

En tout cas, je valide – je le redis au directeur général des services – cette clause de préférence locale. Si on peut la mettre en œuvre, nous le ferons. Il faut regarder si c'est le périmètre de la communauté d'agglomération ou s'il faut l'élargir un peu, car il faut quand même qu'il y ait plusieurs vendeurs possibles. Nous allons donc regarder sur quel périmètre, au vu du nombre de vendeurs possibles de ce type de matériel, on peut mettre en place cette clause de préférence locale.

Je vous signale que cette délibération présentée par Thérèse CHIARELLO sera suivie par d'autres dans d'autres conseils municipaux, puisque Thérèse continue de travailler, notamment sur la réforme des aides pour le photovoltaïque, sur la récupération d'eau, sur les éco-matériaux. Nous aurons donc au gré des Conseils municipaux la chance d'entendre la voix de Thérèse CHIARELLO et les bonnes nouvelles qu'elle nous annonce.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? *(Aucune)*.

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune)*.

(La délibération 25 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Martine VANCAILLE, pour la délibération suivante.

VII. CULTURE

26. Remboursement des frais engagés – Festival Liévin Métal Fest 13 et 14 mars 2020

Mme VANCAILLE.- Monsieur le Maire, tous les ans, la ville organise un festival de musique métal qui a toujours un grand succès. Cette année, il devait avoir lieu les 13 mars et 14 mars et il était à nouveau complet. Or, le 13 mars, le Premier ministre a annoncé les premières mesures liées à l'épidémie de Covid, ce qui interdisait ce genre de festival. Les groupes étaient sur place, ils avaient engagé des frais d'hôtellerie et de transport.

Nous proposons au Conseil municipal de prendre en charge ces frais pour soutenir les groupes, frais qui s'élèvent à 5 085,14 € pour les cinq groupes.

M. LE MAIRE.- J'ai eu la chance d'y aller une fois avec Edmond GOGUILLON et Éric MICHALAK. Cela a été une expérience nouvelle, mais nous nous sommes bien amusés. C'est vrai que, pendant deux jours, c'est plein à craquer. Malheureusement, cette année, nous n'avons pas pu avoir la chance d'avoir ce festival et j'espère qu'il pourra avoir lieu cette année au mois de mars, j'espère que nous serons totalement déconfinés.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 26 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame CLÉMENT.

VIII. SCOLAIRE

27. Classes de découvertes 2021 - Participation des familles

Mme CLÉMENT.- Merci, Monsieur le Maire.

S'il y a autorisation de l'Education nationale, la Ville veut remettre en place les classes découvertes en 2021. Pour ce, la procédure de marché a retenu l'offre de Artes Jeunesse, pour un séjour d'une durée de cinq jours à Ambleteuse.

Le coût réel du séjour pour cette année 2021 s'élève à 410 € par enfant. Il vous est proposé les participations familiales suivantes :

- Pour les élèves domiciliés à Liévin, on ne change pas, même s'il y a une légère augmentation du séjour. Nous vous proposons 90 €.
- Pour les élèves domiciliés hors Liévin, nous proposons l'intégralité du séjour en sachant que les familles peuvent et doivent réclamer la différence à leur commune de domicile.

Les familles pourront également régler cette participation en trois mensualités. C'est vraiment un petit budget pour les familles et c'est surtout un très beau projet pédagogique pour les enfants. Je rappelle que, normalement, l'Education nationale exige que toute la classe parte, ou personne ne part.

Pour 2021, trois écoles se sont positionnées : l'école des Petits Bois qui voudrait partir avec deux classes, l'école Paul Bert pour une classe et l'école Léo Lagrange élémentaire pour deux classes.

Comme je le disais, il faut attendre de savoir si les classes découvertes seront autorisées ou pas par l'Education nationale

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CLÉMENT.

Je vous incite à aller voir ce site à Ambleteuse-Artes, c'est remarquable. Vous sortez du centre, vous avez une vue sur la mer, c'est tout à fait magnifique. C'est franchement un très bel équipement.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 27 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous poursuivons, Madame CLÉMENT, avec la restauration scolaire.

28. Restauration scolaire - Conventions

Mme CLÉMENT.- Afin d'organiser la restauration scolaire, il vous est proposé de passer les conventions avec :

- le collège Descartes, qui accueille pour 160 enfants par jour,
- le collège Riaumont, pour également 160 repas,
- le stade couvert pour 380 repas,
- le foyer Maurice Mathieu, pour 500 repas,
- l'ITEM Paul Dupas, pour 30 repas. Les deux écoles Berteloot se restaurent à l'ITEM ; comme elles sont sur place, c'est plus pratique.

Cela fait un total de 1 240 repas.

Je rappelle également que la participation familiale est de 2,50 €, ce qui est très bien dans l'intérêt des enfants, d'où l'augmentation de fréquentation que nous pouvons constater ces dernières années.

M. LE MAIRE.- C'est traditionnel, cela fait plusieurs années que ces conventions vous sont proposées.

(La délibération 28 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Cette restauration scolaire continue à avoir un succès de plus en plus grand, ce qui pose des problèmes d'accueil. Heureusement qu'il y a le stade couvert, même si j'espère que les problèmes qui ont été rencontrés avec la société Dupont vont se régler. En effet, un enfant qui mange à la cantine, quel que soit l'endroit où il est, doit bien manger. Je ne tolérerai pas qu'il y ait des manquements. Il en a eu quelques-uns dernièrement avec cette société Dupont. Je sais que des contacts ont déjà été pris, que des engagements ont été pris par la société Dupont sur la réorganisation de cette restauration. Je peux vous assurer que, très rapidement, je mangerai sur place, pas qu'une fois et sans prévenir, pour vérifier moi-même que cette réorganisation a été opérée.

Sommes-nous d'accord sur ces conventions ?

(La délibération 28 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour le rapport d'activité 2019 de Nauticaa.

IX. SPORTS

29. Centre Nauticaa - Rapport d'activité 2019

M. JACKOWSKI.- Conformément au contrat de DSP, Equalia doit fournir chaque année à la collectivité, avant le 1^{er} juin suivant le dernier exercice d'exploitation, un rapport annuel comprenant un compte rendu technique, un compte rendu financier et une analyse de la qualité du service afin d'assurer une parfaite information de l'assemblée délibérante.

En raison de la crise sanitaire de cette année et de ses conséquences sur l'activité, le concessionnaire a sollicité par courrier la collectivité pour obtenir un délai supplémentaire pour la remise du rapport. Au regard des circonstances exceptionnelles, la collectivité a autorisé ce report, ce qui explique que ce rapport d'activité ne soit présenté qu'au Conseil municipal de décembre.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Nous prenons note de ce rapport d'activité ?

(La délibération 29 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame Sophie RUSIN, pour la délibération suivante.

X. COHÉSION SOCIALE

30. Adhésion à l'association Recherche et Action Sociales

Mme RUSIN.- L'association Recherche et Action Sociales, communément appelée service de prévention, œuvre en faveur des publics issus des quartiers prioritaires au sens de la politique de la ville, en particulier auprès des jeunes, mais aussi de leur famille.

La municipalité souhaite adhérer à cette association, la cotisation annuelle s'élevant à 10 €.

M. LE MAIRE.- Merci.

C'est une délibération habituelle. Cela fait plusieurs années que nous adhérons. C'est une association qui est présidée par Monsieur Christophe DUTELLE DE NEGREFEUILLE.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 30 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous en venons au budget citoyen, présenté par Marie-Christine BETREMIEUX, qui a, là aussi, fait un gros travail.

31. Budget annexe Halle couverte - Modification de l'affectation des résultats 2019 sur le budget annexe primitif 2020 de la Halle couverte

Mme BETREMIEUX.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

À Liévin, de nombreux outils de démocratie sont déjà en place afin de permettre aux Liévinois de s'investir dans les décisions qui les concernent. Pour renforcer ces dispositifs, la Commune de Liévin souhaite mettre en place le budget citoyen. Il s'agit d'un dispositif démocratique qui permet aux Liévinois de plus de 11 ans de proposer des idées de projets pour leur ville. Ces projets doivent améliorer le cadre de vie et le quotidien des habitants. En clair, un Liévinois, une idée, un projet, puis les projets seront soumis au vote des Liévinois via une plate-forme.

Soulignons que cette démarche favorise à deux titres la participation citoyenne ; premièrement en portant le projet et, deuxièmement, en permettant aux Liévinaises et Liévinois de voter pour l'un d'entre eux.

Les objectifs du budget participatif sont de développer la citoyenneté dès le plus jeune âge, mobiliser les forces vives du territoire, faire ensemble pour notre ville, créer du lien social. Ce désir de vouloir développer les initiatives citoyennes permettra aux Liévinaises et aux Liévinois de s'impliquer réellement dans la vie de leur commune.

Pour ce faire et afin de favoriser l'émergence de projets ambitieux, nous vous proposons d'inscrire à ce budget citoyen la somme de 100 000 € par an, budget qui sera consacré à la réalisation des projets des Liévénoises pour les Liévénois.

Le règlement et le formulaire de dépôt se trouvent en annexe et détaillent la mise en œuvre du budget citoyen.

Nous vous proposons de délibérer sur ce budget qui sera lancé en 2021.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BETREMIEUX.

Cela a été, là aussi, un gros travail, mais vous avez été largement aidée par les services du Conseil départemental. Je rappelle en effet que le Conseil départemental du Pas-de-Calais a été le premier à avoir mis en place ces budgets citoyens, je crois que c'est mis en place depuis deux ans, c'est la troisième fois cette année, avec une Vice-présidente qui fait sur ce sujet un travail remarquable. Nous nous sommes donc largement inspirés de l'exemple du Conseil départemental. Ils ont d'ailleurs essuyé les plâtres, cela n'a pas toujours été facile au départ. Je me souviens que, la première année, quelques projets avaient été présentés ; par contre, maintenant, les projets pleuvent. Cela veut dire que la démarche est bonne.

Monsieur Yvon LEJEUNE. Forcément, quand on est « mouvement des citoyens », on ne peut pas ne pas intervenir sur un budget citoyen.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, effectivement, quelques mots pour vous dire que cette délibération correspond totalement à l'existence même du mouvement des citoyens.

« La participation citoyenne doit être ancrée au cœur de l'action politique » est-il écrit. Eh bien, c'est l'un des buts que propose le mouvement des citoyens.

Il est écrit également « développer une citoyenneté active dès le plus jeune âge ». C'est également l'un des enjeux de notre mouvement.

Je pourrais continuer en citant tous les enjeux de cette délibération qui correspondent à la volonté de notre mouvement de faire du citoyen un acteur, mais aussi un initiateur de projets d'intérêt collectif. Je dis cela pour ceux qui connaissent mal notre mouvement.

Vous l'avez compris, nous voterons avec plaisir cette délibération, Monsieur le Maire.

C'était un coup de pub.

(Rires)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Nous allons essayer pour la première fois et nous allons voir ce que cela va donner. La première fois, il y aura peut-être quelques projets et, la deuxième fois, les citoyens vont s'y habituer et nous allons voir émerger d'autres projets. L'idée est de renouer le lien avec la population sur ce que l'on appelle la chose publique.

Ici, nous sommes une expression de 39 personnes au sein du Conseil municipal, mais avouez que, même si nous sommes des relais importants, 39 personnes, c'est peu par rapport aux 32 000 Liévénoises et Liévénois. Je suis certain qu'il y a dans cette population des hommes, des femmes, des plus jeunes aussi qui fourmillent d'idées extrêmement intéressantes, qui voudraient les exposer et les mettre en œuvre et nous passons à côté parce que nous n'avons pas eu le temps de les écouter, parce que nous n'en avons pas eu l'occasion ou ils n'ont pas osé les exposer. Ce sera l'occasion pour eux de pouvoir les exposer et de s'interroger par rapport à la chose publique. J'y suis très attaché. Avec le budget citoyen, cette occasion leur en sera offerte.

Y a-t-il des interventions sur ce budget citoyen ? *(Aucune)*.

Est-ce que tout le monde est d'accord ?

(La délibération 31 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame BETREMIEUX, mes félicitations. Vous allez maintenant être chargée de suivre tout cela. Un comité de labellisation va se mettre en place et, après, ce sont les gens qui vont voter. Ce n'est pas nous qui allons choisir et valider les projets. Nous allons juste les labelliser pour voir si c'est respectueux de l'intérêt général, de l'intérêt de cette ville et de sa population, mais, une fois qu'ils seront labellisés, c'est la population qui va voter, sans doute sur internet. Les projets qui obtiendront le plus de voix seront les gagnants et pourront être menés à bien. Je pense que la formule est tout à fait intéressante.

Bernard MIKOLAJCZYK, pour la délibération suivante.

32. Avenant aux conventions sur l'abattement de la TFPB avec les bailleurs pour la période 2021-2022

M. MIKOLAJCZYK.- Il est proposé au Conseil de se prononcer sur un avenant aux conventions sur l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec les bailleurs pour la période de 2021-2022.

La loi prévoit un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière des propriétés bâties. C'est une compensation partielle des surcoûts occasionnés dans la gestion des besoins spécifiques des quartiers prioritaires. Elle permet en outre d'éviter des charges trop lourdes pour les locataires.

Ce dispositif est prorogé jusqu'en 2022 et prévoit cette fois un abattement de 40 %.

La convention ayant été signée en Conseil municipal en 2017, il convient d'adopter cet avenant afin de bénéficier de ce nouvel abattement jusqu'à la fin de l'année 2022.

Vous avez en annexe les actions envisagées et les coûts occasionnés au niveau des différents logements sociaux.

M. LE MAIRE.- Merci, Bernard.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 32 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame SADOUNE, pour la délibération suivante.

33. Politique de la Ville – Programme d'actions 2021

Mme SADOUNE.- Il s'agit ce soir de délibérer, non pas sur le programme d'actions, mais sur le préprogramme d'actions 2021. Vous avez déjà pu délibérer sur le programme d'actions 2020 lors d'un précédent Conseil municipal.

Ce préprogramme d'actions comprend 31 projets, pour un coût total de 1 189 293 € et une part à charge de la Ville à hauteur de 229 516 €. Ce préprogramme sera présenté en comité des financeurs et pourra bénéficier pour tout ou partie d'accompagnement de l'État, de la Région, du Département et de la Caisse d'allocations familiales.

M. LE MAIRE.- C'est également une délibération habituelle.

Y a-t-il des oppositions ?

Mme RUSIN.- Je ne prends pas part au vote.

M. LE MAIRE.- Effectivement, Sophie RUSIN est présidente d'un centre culturel et social et des projets sont déposés au titre de ce centre culturel et social des Hauts-de-Liévin.

(*La délibération 33 est adoptée à l'unanimité des votants, Madame RUSIN ne participant pas au vote.*)

Je vous remercie.

Madame SADOUNE, pour la délibération suivante.

XI. PERSONNEL

34. Plan d'actions 2021-2023 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Mme SADOUNE.- La loi du 6 août 2019 impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants d'élaborer un plan d'actions sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan doit être élaboré pour le 31 décembre prochain pour une période maximale de trois ans.

Le plan d'actions 2021-2023 de la commune qui vous est proposé a été réalisé sur la base d'une analyse qui compare la situation des femmes et des hommes agents de la collectivité sur quatre grands axes :

- celui de la rémunération,
- celui des grades,
- sur l'articulation vie professionnelle/vie familiale,
- sur la prévention et la lutte contre les discriminations faites aux femmes.

Un petit rappel de l'histoire, le combat féministe – entendez par là les revendications pour une égalité et une émancipation – est né à la fin du Moyen Âge et s'est formalisé au XIXe siècle sous la plume d'Alexandre Dumas fils qui est un des premiers à parler de féminisme.

Depuis, nombreux sont les hommes et les femmes qui se sont mobilisés pour dénoncer les inégalités. Nous ne pouvons nier les progrès accomplis, les lois adoptées, mais force est de constater qu'au quotidien, l'égalité femmes-hommes n'est pas encore une réalité dans la sphère familiale, à l'école ou dans la vie professionnelle. De nombreux efforts restent à faire.

Un indicateur est intéressant. Aujourd'hui, on relève dans un sondage que 92 % des jeunes estiment que le sexisme est un problème dans nos sociétés, ce qui donne de belles perspectives au combat égalité hommes-femmes.

Aujourd'hui, nous construisons la société d'avenir avec et pour notre jeunesse. Afin de proposer des actions efficaces, il nous faut mesurer et comprendre les écarts entre les hommes et les femmes.

- Pour les agents de la Ville de Liévin, nous pouvons souligner un taux de féminisation supérieur à celui des hommes, même si nous sommes légèrement en dessous de la moyenne nationale. Les femmes sont nombreuses à souhaiter travailler au sein des collectivités locales.
- En ce qui concerne les catégories A, B, C, les femmes sont principalement présentes en catégories B et C et sont aussi largement plus jeunes que les hommes.
- Les filières sur lesquelles les femmes sont largement présentes sont principalement les filières médicosociales (100 % pour la collectivité) et, a contrario, le sport est quant à lui occupé à 100 % par des hommes.
- L'animation et l'administration sont aussi des secteurs dans lesquels on retrouve une grande majorité de femmes.
- Au niveau des postes à responsabilité, la Ville de Liévin comprend 58 % d'hommes et 42 % de femmes.
- Nous pouvons souligner des écarts de salaires sur la quasi-totalité des grades et des filières entre les hommes et les femmes à l'exception de la filière animation.
- En matière de formation, les actions sont quasi à l'équilibre pour les catégories A et C.
- Il faut noter que les femmes qui travaillent au sein de la collectivité aménagent bien souvent leur temps pour répondre aux besoins de la famille. Les temps partiels sont 100 % féminins. Les congés parentaux sont 100 % féminins. 45 femmes ont pris des congés pour enfant malade contre 15 hommes, ce qui impacte forcément sur les salaires.

Certains leviers relèvent d'une problématique liée à l'évolution de notre société au sens large et d'autres de notre mode de fonctionnement au quotidien. C'est pourquoi le plan d'actions, très bien élaboré avec les

services – et j’en profite pour féliciter les collègues de la direction des ressources humaines et de la direction des services –, doit être posé comme une feuille de route qui nous permettra, j’en suis convaincue, de réduire les écarts femmes-hommes et de sensibiliser, d’informer sur les conditions de travail des femmes.

Je voudrais terminer par un court extrait d’un ouvrage de Simone Veil, « Une vie », qui, parlant des femmes, dit : « *Réciproquement, je suis convaincue que la société ne peut que bénéficier de l’apport spécifique, pour elle, de la réduction des inégalités dont souffrent les femmes* ».

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SADOUNE, pour cette belle présentation de ce rapport.

Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, je voterai bien sûr totalement cette délibération, mais je ne peux pas m’empêcher de penser au 8 mars où vous offrez une rose aux dames. Je revendique la même chose pour les hommes.

(Rires)

M. LE MAIRE.- Je vous enverrai Madame SADOUNE qui se chargera d’offrir une rose aux messieurs. Cela fait partie de la galanterie. Je sais que cela peut paraître vieillot, mais je pense que c’est toujours très galant d’offrir une rose à une femme le jour de la journée de la femme.

Madame GERMA, par exemple, est contre ce genre de chose, elle considère que je devrais offrir une rose tous les jours. C’est une occasion de manifester avec galanterie toute l’attention que je porte à mon personnel féminin qui réalise un travail tout à fait remarquable.

Madame SADOUNE a bien raison, il y a encore des choses à faire. C’est un combat, mais ce n’est pas le combat de la collectivité liévineoise. Vous imaginez bien que, dans ce domaine, nous sommes tout à fait exemplaires. D’ailleurs, parfois, cela me fait un peu sourire. Ici, dans la filière médicosociale, le directeur de la crèche est un homme ; il n’y a pas beaucoup d’hommes à la direction des crèches, on a toujours des directrices. À un moment donné, nous avons eu une directrice des services techniques, c’est rare. Nous avons une directrice des espaces verts, ce n’est pas très courant.

Nous ne recrutons pas en fonction du sexe de la personne, mais uniquement en fonction de ses compétences.

Pour autant, il y a des choses qui sont inscrites dans la société depuis la nuit des temps et qu’il faut encore combattre. Je ne peux que vous inciter, Mesdames – mais pas seulement vous, nous aussi –, compte tenu parfois d’une société qui est plutôt régressive dans ce domaine, à être extrêmement vigilantes sur tous les droits que vous avez acquis. Il faudrait bien évidemment que ceux-ci continuent de progresser et, à l’inverse, ne régressent pas. Or, on voit des signes de régression dans certains pays, parfois même dans certains territoires de notre beau pays. Il faut lutter à tout prix contre cela. Je ne peux que vous inciter à être extrêmement vigilants sur ces questions. L’égalité entre les hommes et les femmes est une question qui ne devrait d’ailleurs même pas être débattue puisqu’elle devrait être tout à fait naturelle et s’exercer d’une manière tout à fait naturelle.

Mes chers collègues, je vais mettre ce rapport au vote.

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune)*.

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun)*.

(La délibération 34 est adoptée à l’unanimité.)

Je vous remercie.

Madame SADOUNE va nous présenter la délibération suivante puisque Jacques BECQUET est absent.

35. Organisation du temps de travail

Mme SADOUNE.- Il convient pour commencer de rappeler le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes qui a été délibéré le 21 mai 2019, par lequel il nous est fait un rappel à l'obligation d'une mise en conformité relative à l'aménagement du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Ce rapport souligne qu'une partie de nos agents ne réalise pas la totalité des 1 607 heures annuelles à accomplir. Rappelons que ces 1 607 heures peuvent être réalisées sur des semaines de 35 heures ou être réparties en fonction des besoins dans le respect du Code du travail.

Dans le cadre de cette mise en conformité, la collectivité a engagé une concertation avec les partenaires sociaux, ainsi qu'une consultation du personnel qui a abouti au fait que 64,90 % des suffrages exprimés sont favorables à un aménagement du temps de travail hebdomadaire de 36 heures 22, auxquelles s'ajoutera une compensation de 8,5 jours supplémentaires aux congés annuels réglementaires.

Le comité technique réuni ce jour ayant émis un avis favorable, nous vous proposons de fixer, pour les agents à temps complet, l'aménagement tel que choisi par une large majorité.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SADOUNE.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous ne souhaitons pas polémiquer sur un sujet aussi important que le temps de travail des agents municipaux qui font un travail remarquable, qui est malheureusement parfois mal récompensé par des salaires souvent modestes.

Nous comprenons également parfaitement vos arguments, Monsieur le Maire, arguments développés au dernier Conseil municipal. Vous obéissez à un rappel au droit de la Chambre régionale des comptes et vous gérez malheureusement également votre risque pénal et c'est tout à fait justifiable.

Nous pouvons cependant faire deux observations. Certains représentants syndicaux des agents territoriaux ont dénoncé le manque de dialogue social, voire même parfois le manque d'information reçue par les agents municipaux. D'autre part, le taux de participation à la consultation du personnel est faible (71,5 %), ce qui n'est pas satisfaisant. Près de 30 % des agents n'ont pas pris part à une consultation qui les concerne directement, ce qui peut poser question.

Sans esprit de polémique, il conviendrait peut-être encore d'approfondir le dialogue social avec les agents municipaux. Je ne doute pas que ce dialogue social sera mené et amplifié dans les semaines et mois à venir.

Enfin, n'étant pas membres du comité technique et du comité hygiène et sécurité, nous ne prendrons pas part au vote. Nous nous abstenons.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOMPEU.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Effectivement, cette question du temps de travail des personnels communaux a déjà fait l'objet de débats, voire d'approches différentes entre nous. Je voudrais aujourd'hui contribuer à dépassionner ce débat.

Certes, il ne s'agit pas avec ce choix fait par les agents d'entériner une augmentation du temps de travail, mais plutôt de préserver ce qu'ils considèrent comme des acquis en matière de jours de congé.

J'ai d'abord un regret à formuler, que l'association des maires ne se soit pas emparée de cette question qui touche au quotidien de milliers de salariés de la fonction publique dans cet ex-bassin minier. En effet, qu'on le veuille ou non, ces jours de repos supplémentaires annuels ont été attribués par nos prédécesseurs il y a 50 ou 60 ans et je considère pour ma part que, vu leur ancienneté, il s'agit d'acquis sociaux et l'on comprend que nos personnels aujourd'hui y soient attachés.

D'autre part, je pense que, dans l'intérêt général, il faut que le débat en reste à sa notion d'action revendicative en faveur de la préservation d'acquis sociaux et ne fasse pas l'objet d'une quelconque surenchère politicienne.

Je veux préciser encore ma pensée. Je comprends, Monsieur le Maire, votre position aux injonctions de la Chambre régionale des comptes et je vous ai d'ailleurs dit, lors du dernier Conseil municipal, que je vous souhaitais bon courage. Je considère que cette question d'acquis sociaux doit faire l'objet de décisions qui dépassent individuellement les collectivités du bassin minier, au-delà d'ailleurs des couleurs politiques de ces communes.

Je rappelle que la loi Aubry sur les 35 heures a été votée il y a presque 20 ans et que, pendant ces 20 années, tout a fonctionné sans que personne n'y trouve à redire.

Devant toutes ces contradictions et la difficulté à trancher dans un sens ou dans l'autre, les élus communistes et républicains, après discussion et débat, ne prendront pas part au vote.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, nous avons étudié longuement ce problème et c'est vrai que l'association des maires aurait pu s'en préoccuper.

Cela dit, je pense que, si on résume très brièvement la situation, cette délibération fait suite tout d'abord à un rappel au droit concernant l'obligation de se conformer à la durée du travail réglementaire et c'est la Cour des comptes qui nous a rappelé ceci ; deuxièmement, à une concertation avec les syndicats sur la manière d'aborder ce problème ; troisièmement, une solution de référendum fut admise en commun accord et, ensuite, une proposition de trois solutions fut retenue. Nous constatons aujourd'hui le résultat de cette enquête.

Le Conseil est donc appelé sur deux points ; premièrement à prendre acte du résultat de l'enquête et, deuxièmement, à voter l'application de l'option choisie, c'est-à-dire 36 heures 22, ouvrant droit aux 8,5 jours d'ARTT.

Nous considérons que le déroulement de la négociation avec le personnel s'est passé dans la plus grande concertation. Nous voterons donc cette délibération parce que nous sommes des républicains et sommes respectueux des lois.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Y a-t-il d'autres expressions ? (*Plus aucune*).

Comme l'a dit Daniel DERNONCOURT, ne polémiquons pas là où il n'y a pas à polémiquer et ne mettons pas d'enjeux politiques là où il n'y a pas besoin d'en mettre.

Il s'agit là bien évidemment du respect de la loi. Chacun d'entre nous est soumis à la loi et plus encore le maire. Je vous précise que, s'il y a bien un dernier pilier de la démocratie en France, c'est celui des communes ; s'il y a encore un dernier gardien de la confiance en la chose publique, c'est le maire. Si les maires commençaient à ne plus respecter la loi, c'est ce dernier pilier qui s'effondrerait. Par conséquent, respect de la loi, bien évidemment, respect de la démocratie, de la concertation, du dialogue.

Monsieur MOMPEU, 72 % ! C'est faire preuve d'une grande méconnaissance du personnel communal que de dire que c'est une faible participation. En effet, tous les employés municipaux ne sont pas tous à 35 heures, une bonne partie d'entre eux ne sont pas à 35 heures. Ceux qui sont venus voter sont ceux qui sont intéressés par cela. Je ne pense pas que ceux qui sont aujourd'hui à 10, 12, 14 ou 15 heures ont pris part à ce vote puisqu'ils n'étaient pas concernés. C'est donc une grande méconnaissance du personnel municipal que de dire que c'est une faible participation. Si, demain, aux élections régionales et cantonales, il y avait 72 % de participation, je peux vous dire qu'on en parlerait dans tous les médias en disant « Que s'est-il passé en France pour que l'on passe d'un seul coup de 30 ou 40 %, comme c'est déjà arrivé aux élections régionales ou européennes, à 72 % ? ». Franchement, Monsieur MOMPEU, il ne faut pas polémiquer là où il n'y a pas besoin de polémique. C'est un chiffre tout à fait remarquable.

Respect de la démocratie, respect du vote. Là aussi, si on commence à ne plus respecter les votes et la démocratie, où va ce pays ?

Dernière chose, j'ai une grande fierté vis-à-vis de mon personnel communal qui montre un grand sens des responsabilités. Je leur ai d'ailleurs signalé au travers d'une lettre où je les ai remerciés de cette responsabilité qu'ils ont incarnée en cet instant, là où certains – très peu – voulaient polémiquer, faire monter les enchères et engager un débat tout à fait démagogique, totalement inutile et qui, bien évidemment, n'a pas été suivi.

S'agissant du dialogue social, il faut être deux pour dialoguer. Je dialogue avec l'immensité du personnel communal qui a ce sens des responsabilités. Quand je propose des choses, avec eux, il n'y a aucun problème de dialogue social. J'aimerais que d'autres suivent cet exemple de l'immense majorité. Il ne faut jamais oublier que nous sommes au service de la population liévine, personne ne doit oublier cela.

J'ai donc un profond respect envers eux, car beaucoup ont fait en sorte que ce sens de responsabilité puisse s'amoinrir. Or, une très grande majorité de ce personnel communal l'a conservé et j'ai une profonde fierté pour eux, je suis fier d'eux et je l'ai été encore plus le jour de cette consultation remarquable. Au-delà des qualités professionnelles qui sont les leurs, au-delà des qualités relationnelles – il faut voir le contact qui est établi avec la population liévine que l'on me relate très souvent, beaucoup plus souvent maintenant qu'auparavant –, ils y ont ajouté un sens des responsabilités publiques remarquables. Je suis fier d'eux. Je leur ai dit par un courrier, je le redis par l'intermédiaire de cette séance du Conseil municipal. J'ai un profond respect pour eux et une immense fierté par rapport au comportement qui a été le leur.

Je vais mettre cette délibération au vote.

Qui est contre ? *(Personne).*

Qui s'abstient ? *(Personne).*

Qui ne participe pas au vote ? *(Le groupe « Rassemblement national » et le groupe PC, soit sept non-participations au vote).*

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire, soit 31 voix pour).*

(La délibération est adoptée par 31 voix pour, sept non-participations au vote.)

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante, Monsieur FLAMENT.

36. Majoration de l'indemnité horaire pour travail intensif de nuit

M. FLAMENT.- Monsieur le Maire, chers collègues, je vais vous parler de la majoration de l'indemnité horaire pour travail intensif de nuit.

Aujourd'hui, les effectifs de la brigade de nuit de la police municipale travaillent de 20 heures à 3 heures. Dès le 2 janvier 2021, avec le changement d'amplitude horaire, les mêmes effectifs volontaires vont travailler de 21 heures à 6 heures. Au regard de cette vacation, des fonctions exercées et de l'intensité du travail fourni par ces agents de nuit, il est proposé au Conseil municipal de majorer l'indemnité horaire pour travail de nuit pour les fonctionnaires relevant de la filière police municipale, quels que soient leur grade et leur statut, qu'ils travaillent à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet.

L'indemnité horaire du travail de nuit sera allouée dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail et pour un service accompli entre 21 heures et 6 heures du matin.

Pour chaque vacation travaillée, cette indemnité ne sera pas cumulable à d'autres pour travaux supplémentaires ou tout autre avantage versé au titre des permanences de nuit.

Le montant de référence de cette indemnité est fixé par l'arrêté ministériel du 30 août 2001 et est de 0,97 €, quel que soit le grade ou la fonction.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur FLAMENT.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Le taux est porté de 1,17 € à 0,97 €. c'est le taux maximum.

Vous allez me dire que, 0,97 €, ce n'est rien. C'est la réaction que j'ai eue au début. Or, ce n'est pas rien car, pour celui qui utiliserait à plein ces heures de travail intensif de nuit, cela fait presque 150 € par mois, ce qui représente une belle somme.

Le choix de la collectivité que je vous propose est de porter ce taux au maximum. En effet, moi qui lis les rapports de la police municipale tous les matins, j'avoue que, la nuit, il se passe parfois de drôles de choses. S'il n'y avait pas ce fléau de l'alcool, les nuits seraient plus tranquilles. Quel malheur que ce fléau de l'alcool. Il y a parfois des situations qu'on nous relate qui sont tout à fait catastrophiques.

Nous portons donc cette indemnité au maximum.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ? (*Aucune*).

(*La délibération 36 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Monsieur RICHARD, pour la délibération suivante.

XII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

37. Dérogation au repos dominical - Avis du Conseil municipal

M. RICHARD.- Depuis 2016, Monsieur le Maire, vous avez la possibilité d'accorder jusqu'à 12 dérogations au repos dominical au lieu de cinq. Pour cela, il vous faut l'avis de la communauté d'agglomération et de l'assemblée délibérante.

Par ailleurs, toute demande de dérogation pour l'année 2021 doit être formulée avant le 31 décembre 2020. Les entreprises liévinoises et les organisations syndicales ont donc été consultées pour 2021 et des dates sont proposées.

M. LE MAIRE.- C'est une délibération qui n'en prend que plus de valeur en cette période difficile. Vu la traversée terrible qu'ont vécue les commerçants et les artisans durant la période Covid, puisque leur établissement a été fermé, vous imaginez combien il est important pour eux de pouvoir travailler davantage même si je sais que, sur ce travail du dimanche – je me tourne vers Daniel –, il y a un débat. Là, la période est tout à fait exceptionnelle.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Vous connaissez, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la position de principe qui est la nôtre en ce qui concerne le travail du dimanche. Nous considérons en effet que ce jour doit être l'occasion pour toute la famille de se retrouver à la table pour un moment de convivialité et de vie familiale. C'est pourquoi, par principe, nous sommes contre le travail du dimanche notamment dans le commerce, car nous concevons bien qu'il est des services continus qui exigent une présence humaine 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

Cependant, compte tenu de la conjoncture particulière et conscients des mauvais choix du gouvernement et de Monsieur MACRON dans la gestion de la crise sanitaire et la fermeture des petits commerces quand les grands groupes étaient autorisés à ouvrir, nous concevons que, pour deux voire trois années consécutives, on puisse autoriser les magasins à ouvrir à l'occasion des fêtes de fin d'année. si l'on peut, à travers cette mesure, aider à sauver quelques échoppes, il faut le faire.

Je partage tout à fait ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, en début de Conseil, nous invitant à faire nos achats de fin d'année dans les magasins de Liévin.

Quoi que l'on puisse en penser, les élus communistes et républicains sont des élus responsables, conscients de la réalité et des conséquences de la politique de Monsieur MACRON. Trop de commerces ont déjà

souffert, trop de commerces ne devront encore leur survie qu'à ces week-ends de fin d'année et nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT. Je pense que c'est effectivement un acte de sagesse et de responsabilité en cette période si compliquée.

Sommes-nous tous d'accord là-dessus ?

(La délibération 37 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous allons donc suivre ce conseil de Monsieur DERNONCOURT.

Monsieur MICHALAK pour la délibération suivante.

38. Locations de salles – Demandes de remboursements

M. MICHALAK.- Monsieur le Maire, en raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19, des réservations de salles ont dû être annulées. Celles-ci n'ayant pu être reportées, il conviendrait de rembourser les acomptes et les sommes versées par les locataires.

M. LE MAIRE.- Cela coule de source, mais il faut prendre une délibération en ce sens.

Sommes-nous d'accord ?

(La délibération 38 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

39. Création des emplois temporaires des agents recenseurs, de coordinateur et de contrôleur pour le déroulement des opérations de recensement

M. LE MAIRE.- Cette délibération est annulée puisqu'il n'y a pas de recensement en 2020. Certains parlementaires sont effectivement intervenus à juste titre pour demander l'annulation de ce recensement. Compte tenu de la crise sanitaire, on ne peut pas rentrer chez les gens et il est compliqué de faire un recensement sans entrer chez les gens. Le recensement 2021 n'aura donc pas lieu. Cette délibération n'a plus lieu d'être présentée.

(La délibération 39 est annulée.)

Madame Chantal PRUVOST, pour la délibération suivante.

40. Révision du tarif des concessions, des divers droits et redevances des cimetières et site cinéraire

Mme PRUVOST.- Cette délibération s'intéresse aux cimetières.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter les tarifs des concessions ou cases dans les cimetières de la ville de Liévin, ainsi que les taxes d'inhumation selon le tableau ci-joint et en conformité avec la loi et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ces différentes sommes seront perçues par la commune.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame PRUVOST.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

(La délibération 40 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Parlez-nous du règlement des cimetières.

41. Règlement des cimetières

Mme PRUVOST.- Afin d'assurer la sécurité, la salubrité et le bon ordre dans les deux cimetières, un règlement est établi. Le dernier date du 1^{er} mars 2019. Compte tenu de l'évolution des textes de loi, il vous est demandé d'approuver le nouveau règlement que vous trouvez en annexe.

M. LE MAIRE.- Pas d'observations ? (*Aucune*).

(La délibération 41 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

42. Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France relatif à la gestion de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin sur les exercices 2015 et suivants

M. LE MAIRE.- Ce rapport vous est remis pour information. Je ne peux que vous inciter à en prendre note.

Nous en venons à Monsieur Éric MICHALAK pour la dernière délibération.

XIII. SUBVENTIONS

43. Demandes de subventions 2020/2021

M. MICHALAK.- Monsieur le Maire, il s'agit des demandes et attributions de subventions 2020/2021.

Vous avez la liste des subventions 2020/ 2021 sous les yeux et on vous demande de délibérer.

Je ne prends pas part au vote, puisque je suis président de l'union autonome des familles nombreuses de Saint Albert et Saint-Amé

M. LE MAIRE.- C'est noté. Il en est de même pour Madame Sophie RUSIN, Madame Chantal PRUVOST et Madame Françoise BENEZIT qui ont des responsabilités dans les différentes associations.

(La délibération 43 est adoptée à l'unanimité des votants, Monsieur MICHALAK, Madame RUSIN, Madame PRUVOST et Madame BENEZIT ne prenant pas part au vote.)

Je vous remercie.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, je voulais mentionner le fait que les illuminations cette année sont extraordinaires. C'est le mot, puisque nous n'avons jamais eu une décoration aussi importante et aussi jolie dans les différents points de Liévin. Je tenais à le souligner. Je me fais le porte-parole de beaucoup de citoyens qui apprécient beaucoup la décoration, y compris des gens de l'extérieur à Liévin qui passent et qui disent que c'est merveilleux. Et, pour ceux qui ont la chance d'arriver jusqu'à l'hôtel de ville et de voir le jardinnet à ce point décoré, je pense que c'est vraiment extraordinaire.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEJEUNE, je vous remercie de le dire. Je voudrais féliciter celles et ceux qui ont suivi cela, féliciter l'adjoint Monsieur GOGUILLON qui s'est beaucoup investi dans ce domaine, féliciter Monsieur Jean-Philippe DEPRESZ notre directeur du CTM qui, en tant que directeur du CTM, a dirigé tout cela, Johan LEGUILLIER, le responsable du service électricité et ses agents, aidés par l'ensemble du

personnel du CTM, car, lorsqu'il a fallu que des gens du service des parcs et jardins aillent donner un coup de main, une vraie solidarité s'est mise en place. C'est vrai que les illuminations sont très jolies.

Je voudrais vous rappeler quelque chose, mes chers amis. En 2013, lorsque je suis devenu maire, compte tenu de la situation budgétaire et des difficultés qui étaient les nôtres, j'avais fait le choix qu'il n'y ait quasiment aucune illumination dans Liévin. Puis, petit à petit, la situation budgétaire s'améliorant et accomplissant quelques efforts, aujourd'hui, huit ans après, alors que, auparavant, nous étions quasi inexistantes, on ne parlait pas de Liévin, on en parlait sur beaucoup d'autres choses mais jamais sur les illuminations, je pense pouvoir dire que, désormais, nous faisons dans ce domaine-là également référence. Je peux vous assurer que cela va continuer de s'améliorer parce que, chaque année, on acquiert un peu de matériel – on est en location mais aussi en acquisition –, on enrichit notre patrimoine d'illuminations. C'est aussi parce que j'ai des équipes formidables et des tas des copains qui sont formidables. Quand l'un est à Avignon, il m'envoie une photo ; quand un autre est à Paris ou en Belgique, il m'envoie une photo, cela permet d'avoir des idées et de bâtir un programme d'illuminations tout à fait remarquable.

Vous avez raison, Monsieur LEJEUNE, Liévin s'est enchanté grâce à cela. En cette période si triste, si morose, si difficile du fait du Covid, j'ai vu dans les yeux des enfants mais aussi des plus grands une lueur d'espoir et du ravissement. Félicitations à eux. Monsieur DEPREZ, vous serez chargé de le dire au personnel du CTM.

Mes chers amis, ce Conseil municipal se termine. Je vous remercie de votre attention et de votre participation et je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

(La séance est levée à 20 heures 40.)